

1f



L'avifaune de Suisse au tournant du siècle



**L'avifaune de Suisse
au tournant du siècle**



Impressum

Titre:

L'avifaune de Suisse au tournant du siècle

Auteurs:

Dr Verena Keller, Dr Niklaus Zbinden

Collaboration, graphiques, mis en page:

Hans Schmid, Dr Bernard Volet, Marcel Burkhardt

Traductions:

Dr Paul Külling (en français), Chiara Solari Storni (en italien)

Illustrations:

Pirmin Näf (plumes)

Imprimé par:

Wallimann Druck & Verlag AG, Beromünster

Citation recommandée:

Keller, V. & N. Zbinden (2001) : L'avifaune de Suisse au tournant du siècle. Avifauna Report Sempach 1. 64 pages.

Il existe aussi une version allemande de ce rapport:

Keller, V. & N. Zbinden (2001): Die Schweizer Vogelwelt an der Jahrhundertwende. Avifauna Report Sempach 1. 64 Seiten.

Commande:

Station ornithologique suisse, CH-6204 Sempach
Tél. 041 462 97 00, Fax 041 462 97 10, e-mail info@vogelwarte.ch

Prix:

Fr. 25.--

Avifauna Report Sempach

Cahiers de la Station ornithologique suisse de Sempach

Edition:

Edition Station ornithologique suisse de Sempach

Coordination de la rédaction:

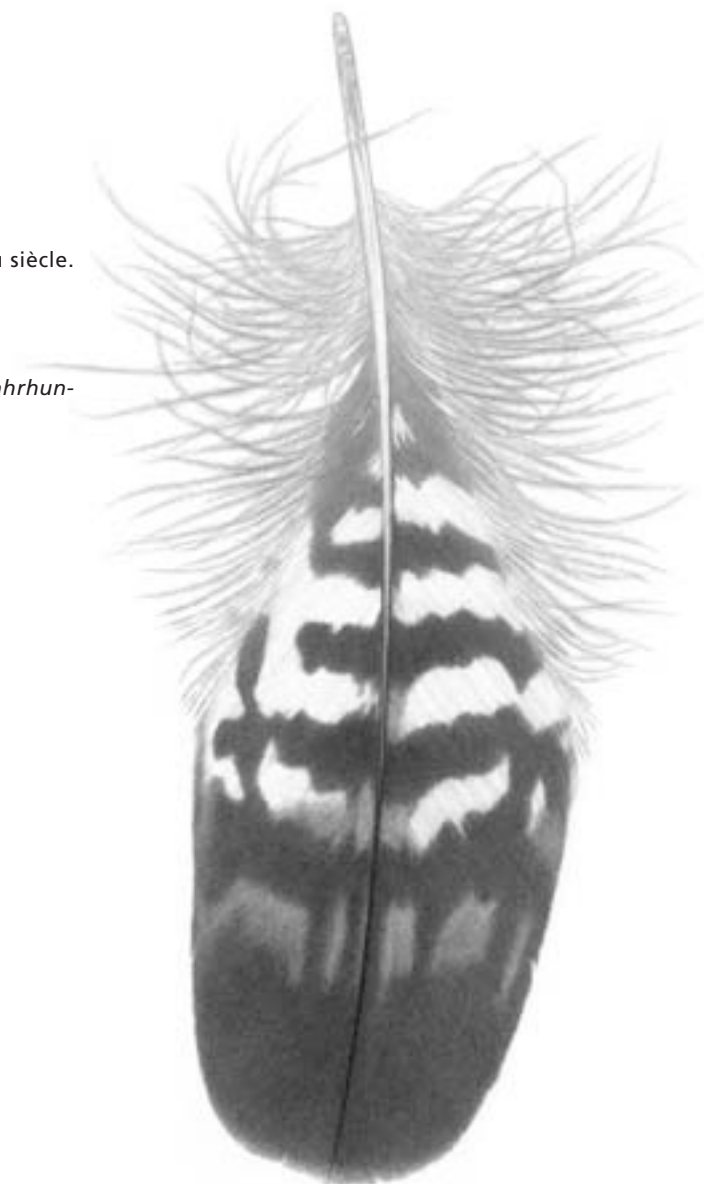
Dr Reto Spaar, Dr Matthias Kestenholz

Layout:

Durrer & Roth, Eich

ISSN: 1424-7976

© 2001, Station ornithologique suisse



Contenu

Préface	5
Résumé	6
Zusammenfassung	7
Riassunto	8
Summary	9
Introduction	10
Le monitoring : enjeux et moyens	12
L'avifaune suisse	14
Une avifaune en mutation	16
Populations fluctuantes	18
Hôtes de passage	22
Les oiseaux d'eau hivernants	24
Liste rouge	26
Responsabilité internationale : oiseaux nicheurs	34
Protection des espèces et des habitats	36
Responsabilité internationale : hôtes de passage	38
Changements : d'où proviennent-ils ?	40
Paysage agricole – désert cultivé ou espace vital ?	42
De la forêt vierge à la forêt d'exploitation	44
Les montagnes – une nature intacte ?	46
Les agglomérations – habitat de substitution?	48
Lacs et cours d'eau – ceinturés et surexploités	50
Les oiseaux et la chasse	52
Conflits et problèmes liés aux oiseaux	54
La situation de l'avifaune en Suisse – un bilan	56
Appendice:	
Liste des oiseaux nicheurs de Suisse	60
Annexe : les données de base	62
Pour en savoir plus	63
Liste des auteurs de photos	64





Préface

La Suisse, pays touristique par excellence depuis plus de 100 ans, a toujours utilisé la beauté de ses paysages comme principal attrait. L'engagement de notre pays en faveur de la protection de la nature a longtemps été considéré comme exemplaire. C'est en effet en Suisse que le premier Parc National d'Europe a été créé ; les marais sont protégés par une ordonnance fédérale spécifique et de nombreuses espèces animales et végétales sont également protégées. Mais il ne faut pas se fier aux apparences.

Au cours des dernières décennies, on a vu apparaître une divergence entre les efforts fournis et les résultats: on constate d'une part des efforts considérables mis en œuvre pour la protection de la nature, mais, d'autre part, on relève simultanément une vague destructrice évidente qui anéantit les résultats obtenus dans plusieurs domaines. Le présent rapport, décrivant la situation de l'avifaune en Suisse à l'orée du 21^e siècle, énumère certes quelques développements positifs, mais le constat global reste décevant.

Les divers projets d'étude de la Station ornithologique suisse montrent que le travail fourni par les ONG comme l'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO–BirdLife Suisse, Pro Natura et de nombreux groupes régionaux ainsi que les initiatives de la Confédération et des cantons est efficace uniquement là où la protection de la biodiversité va de pair avec les intérêts à court terme des milieux économiques et politiques. La compensation écologique en milieu agricole en est un exemple, favorisant davantage de nature dans le paysage agricole, tout comme la protection des haies et l'encouragement de leur plantation, promus par l'ASPO depuis une vingtaine d'année. Il en va de même en forêt : l'évolution économique de l'industrie du bois permet aujourd'hui d'envisager l'installation de réserves forestières et de zones de forêt exploitées de manière particulière.

La protection de la nature et l'économie tirent donc profit l'une de l'autre, aussi bien en forêt que dans le paysage agricole. Ceci n'a rien de répréhensible, bien au contraire ! L'acceptation du développement durable, acquis également au niveau de la Constitution fédérale, ne doit cependant pas se limiter aux domaines particuliers qui permettent tant à l'économie qu'à la protection de la nature de gagner. Le présent rapport montre clairement qu'un développement économique sans barrières peut contrecarrer la protection de la nature et que nous nous éloignons dans ce cas des principes du développement durable : aujourd'hui encore, on construit un mètre carré par seconde et la mobilité toujours croissante pour les loisirs et le tourisme pèse lourdement sur l'environnement, aboutissant à une exploitation presque totale de notre paysage et à des aménagements dans les régions les plus reculées.

Le développement durable doit, pour cette raison, être soutenu par une politique qui le réalise également dans les domaines où il ne représente pas un « produit secondaire » bienvenu pour le développement économique. A cet égard, la valeur de ce rapport est très appréciable : il soutiendra non seulement le travail des organisations pour la protection de la nature et des services spécialisés, mais il fournira également les faits et arguments nécessaires aux milieux politiques et économiques pour qu'ils puissent élargir leur engagement en faveur du maintien de la biodiversité.

Conseiller national
Président de l'Association suisse pour la
protection des oiseaux ASPO–BirdLife Suisse



Résumé

Parce qu'ils évoluent dans tous les habitats, présentent les exigences les plus diverses et se situent souvent très haut dans la pyramide alimentaire, les oiseaux sont de bons indicateurs de l'état du paysage. C'est pourquoi l'évolution de leur répartition et de leurs effectifs peut faire office de baromètre écologique.

La Station ornithologique suisse étudie l'évolution de l'avifaune dans le cadre de différents projets de monitoring, qui ne sauraient être menés à bien sans la collaboration de plusieurs centaines de bénévoles. Les principaux projets sont la saisie des espèces rares dans les banques de données du *Service d'information*, le *Monitoring des oiseaux nicheurs répandus*, lancé en 1999, et les *Recensements des oiseaux d'eau*, dont le but est de documenter l'évolution des effectifs des hôtes d'hiver. Ces projets de monitoring continu sont complétés par les atlas, qui se basent sur des relevés plus espacés dans le temps. Le dernier *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse* date de 1998.

Les données issues des différents projets permettent d'évaluer l'état actuel de l'avifaune suisse. Jusqu'à la fin de l'année 2000, 386 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur notre territoire, parmi lesquelles 195 nichent plus ou moins régulièrement. Cependant, la composition du monde avien change : la nouvelle *liste rouge des oiseaux nicheurs* comporte 6 espèces éteintes en Suisse, ce qui signifie qu'elles ne nichent plus sur le territoire suisse. Neuf autres espèces, naguère très répandues dans notre pays, sont aujourd'hui au bord de l'extinction. Parmi les 12 espèces d'oiseaux nicheurs établies en Suisse au cours du 20^e siècle, seules 2 y sont aujourd'hui largement réparties.

Dans l'ensemble, 40% des oiseaux nicheurs figurent sur la nouvelle *liste rouge* et 12% sont potentiellement menacés. Les espèces menacées vivent en grande partie dans les zones humides et agricoles. La disparition des zones humides étant la

principale cause de régression des oiseaux nicheurs de ce milieu, il est impératif de conserver et de revaloriser les marais, les zones alluviales, les prairies humides et les roselières. Il est aussi primordial de réduire les pressions qu'exercent les loisirs sur les espèces sensibles et leurs habitats.

Alors que les zones agricoles pourraient abriter une grande diversité d'espèces, l'intensification de l'agriculture, généralisée dès le milieu du 20^e siècle, a chassé de nombreux oiseaux de cet habitat. Plusieurs projets pilotes de la Station ornithologique suisse ont montré qu'une revalorisation ciblée des paysages agricoles permettrait de renverser la tendance. Ces mesures devraient cependant s'étendre à une échelle beaucoup plus grande pour permettre aux populations concernées de se rétablir.

On trouve moins d'espèces aviennes menacées en zone forestière et en montagne. Dans ces régions, les oiseaux menacés sont des spécialistes, tributaires de structures particulières. Leur protection réclame une exploitation forestière adaptée.

A l'échelon international, la Suisse porte une responsabilité particulière à l'égard de différentes espèces forestières et montagnardes. C'est notamment le cas des espèces alpines, dont la part des effectifs européens nichant en Suisse est très importante. Ces effectifs doivent faire l'objet d'une surveillance attentive afin d'anticiper toute évolution négative. Dans ce contexte, la protection des zones importantes pour les oiseaux (*Important Bird Areas IBA*) joue un rôle considérable, puisque y nichent de nombreuses espèces d'oiseaux à l'égard desquelles notre pays porte une *responsabilité au plan international*.

Cette même responsabilité s'applique à l'égard des espèces aquatiques qui hivernent sur nos lacs et cours d'eau. Les *réserves d'oiseaux d'eau* assurent efficacement leur protection.

Zusammenfassung

Vögel widerspiegeln als aussagekräftige Indikatoren den Zustand der Landschaft. Sie kommen in allen Lebensräumen vor, stellen unterschiedlichste Ansprüche und stehen oft weit oben in der Nahrungspyramide. Die Entwicklung der Verbreitung und der Bestände der Vogelarten ist deshalb ein guter Gradmesser.

Die Schweizerische Vogelwarte Sempach verfolgt die Entwicklung der Vogelwelt in verschiedenen Monitoringprogrammen. Deren Durchführung ist nur dank der ehrenamtlichen Mitarbeit mehrerer hundert Freiwilliger möglich. Die wichtigsten Projekte sind die Erfassung der eher seltenen Arten in den Datenbanken des *Informationsdienstes*, das 1999 lancierte Projekt *Monitoring Häufige Brutvögel* sowie die *Wasservogelzählungen*, welche die Bestandentwicklung der Wintergäste dokumentieren. Neben diesen laufenden Überwachungsprogrammen werden in grösseren Abständen gesamtschweizerische Atlasprojekte durchgeführt. Der letzte *Schweizer Brutvogelatlas* wurde 1998 publiziert.

Die Daten aus den verschiedenen Projekten erlauben eine aktuelle Beurteilung der Situation der Vogelwelt. In der Schweiz sind bis Ende 2000 386 Vogelarten nachgewiesen worden. Davon brüten 195 Arten mehr oder weniger regelmässig. Die Zusammensetzung der Vogelwelt verändert sich. In der neuen *Roten Liste der Brutvögel* sind 6 Arten als in der Schweiz ausgestorben aufgeführt, d.h. sie sind in der Schweiz als Brutvögel verschwunden. Weitere 9 Arten sind vom Aussterben bedroht. Diese Arten waren einst in der Schweiz weit verbreitet. 12 Arten haben sich im 20. Jahrhundert als regelmässige Brutvögel etabliert. Nur 2 davon sind heute weit verbreitet.

Insgesamt sind auf der neuen *Roten Liste* 40% der Brutvögel aufgeführt. Weitere 12% sind potenziell gefährdet. Der Anteil der gefährdeten Arten ist in den Feuchtgebieten und im landwirtschaftlichen Kul-

turland besonders gross. Lebensraumverlust ist die Hauptursache für den Rückgang der Brutvögel der Feuchtgebiete. Die noch verbleibenden Moore, Auen, Ried- und Röhrichtbestände müssen unbedingt erhalten und aufgewertet werden. Auch der Druck von Freizeitaktivitäten auf die empfindlichen Arten und Lebensräume muss vermindert werden.

Das landwirtschaftliche Kulturland wäre potenziell sehr artenreich. Die seit Mitte des 20. Jahrhunderts stark intensivierte Nutzung hat jedoch viele Arten verdrängt. Exemplarische Projekte der Schweizerischen Vogelwarte in verschiedenen Regionen haben gezeigt, dass eine Förderung dieser Arten durch gezielte Aufwertung des Kulturlandes möglich ist. Solche Massnahmen müssen jedoch viel grossräumiger eingeführt werden, damit sich die Bestände der betroffenen Vogelarten erholen können.

Unter den Vögeln der Wälder und der Gebirge findet sich eine geringere Zahl bedrohter Arten. Gefährdet sind Spezialisten, die an bestimmte Strukturen gebunden sind. Für sie ist eine Anpassung der Waldnutzung erforderlich.

Für verschiedene Vögel der Wälder und der Gebirge trägt die Schweiz hingegen aus internationaler Sicht eine besondere Verantwortung. Der Anteil des Schweizer Brutbestands an der gesamten europäischen Population ist insbesondere für alpine Arten sehr hoch. Ihre Bestände müssen gut überwacht werden, damit negative Entwicklungen frühzeitig erkennbar sind. Der Schutz der wichtigen Vogelgebiete (*Important Bird Areas IBA*) trägt dazu bei. In ihnen brüten wesentliche Anteile dieser *Verantwortungsarten*.

Internationale Verantwortung trägt die Schweiz auch für Wasservögel, welche die vielen Gewässer in unserem Land zur Überwinterung nutzen. *Wasservogelreservate* sind ein wirksames Instrument für ihren Schutz.



Riassunto

Gli uccelli sono diffusi in tutti gli ambienti, hanno le esigenze più disparate e spesso si trovano in alto sulla piramide alimentare. Lo sviluppo della distribuzione e degli effettivi delle diverse specie rispecchia quindi lo stato del paesaggio e ne è un buon indicatore.

La Stazione ornitologica svizzera segue lo sviluppo dell'avifauna in diversi programmi di monitoraggio, il cui svolgimento è possibile solo grazie alla collaborazione gratuita di alcune centinaia di volontari. I progetti più importanti riguardano i rilevamenti delle specie piuttosto rare, raccolti nella banca-dati del Servizio d'informazione, il progetto *Monitoraggio delle specie diffuse di uccelli nidificanti*, lanciato nel 1999, come pure i *censimenti degli uccelli acquatici*, che documentano lo sviluppo degli effettivi degli ospiti invernali. Accanto a questi programmi continui di sorveglianza, a intervalli più lunghi vengono effettuati a livello nazionale progetti di Atlanti. L'ultimo *Atlante svizzero degli uccelli nidificanti* è stato pubblicato nel 1998.

I dati provenienti dai diversi progetti permettono una valutazione aggiornata della situazione dell'avifauna. Fino alla fine del 2000 in Svizzera sono state osservate 386 specie diverse di uccelli, delle quali 195 nidificano più o meno regolarmente. La composizione dell'avifauna si modifica: nella nuova *Lista rossa degli uccelli nidificanti* 6 specie sono indicate come estinte nella Svizzera, sono cioè scomparse dalla Svizzera quali nidificanti; altre 9 sono minacciate d'estinzione. Un tempo in Svizzera queste specie erano ampiamente diffuse. Nel 20° secolo 12 specie si sono stabilite quali nidificanti regolari ma solo 2 di esse sono oggi molto diffuse.

Nella nuova *Lista rossa* figurano in totale 40% dei nidificanti, mentre altri 12% sono potenzialmente minacciati. La percentuale di specie minacciate è particolarmente elevata nelle zone umide e agricole. La perdita di habitat è la causa principale della diminuzione dei nidificanti nelle zo-

ne umide. Le torbiere, le zone golenali, le paludi e i canneti che ancora sussistono devono quindi assolutamente venir conservati e rivalorizzati. Anche la pressione su specie e spazi vitali sensibili dovuta ad attività del tempo libero deve venir allentata.

Le zone agricole sarebbero potenzialmente molto ricche di specie. L'intensificazione dello sfruttamento avvenuta a partire dalla metà del secolo scorso ha però influito negativamente su molte specie. Progetti esemplari della Stazione ornitologica hanno mostrato che è possibile favorire queste specie con una rivalorizzazione mirata del paesaggio agricolo. Queste misure devono però venir introdotte su scala molto più ampia per permettere agli effettivi delle specie colpite di riprendersi.

Tra gli uccelli dei boschi e delle montagne troviamo un minor numero di specie minacciate. Si tratta soprattutto di specialisti legati a strutture particolari; per questi ultimi è necessario un adattamento dello sfruttamento forestale.

A livello internazionale la Svizzera deve però assumersi una responsabilità particolare per quel che riguarda numerosi uccelli boschivi e delle montagne. Soprattutto per le specie alpine, la percentuale che gli effettivi nidificanti svizzeri rappresentano rispetto alla popolazione totale europea è infatti molto alta; questi ultimi devono quindi essere sorvegliati con attenzione in maniera di riconoscere per tempo eventuali sviluppi negativi. La protezione delle aree importanti per gli uccelli (*Important Bird Areas IBA*) contribuisce alla loro salvaguardia poiché in esse nidifica un numero rilevante di queste specie.

La Svizzera è responsabile a livello internazionale anche per gli uccelli acquatici che utilizzano i numerosi specchi e corsi d'acqua del nostro paese per svernare. Le *zone di protezione degli uccelli acquatici* sono un efficiente mezzo per la loro salvaguardia.



Summary

Birds are good indicators for the ecological quality of the landscape. They occur in all habitats, have very different habitat requirements and often high positions in the food web. Therefore, changes in distribution and abundance of bird species reflect the general environmental conditions.

The Swiss Ornithological Institute monitors bird populations in different programmes. This is possible only thanks to the unpaid collaboration of several hundred volunteers. The most important projects are the collection of records of rare species in the databases of the *Information Service*, the project *Monitoring Common Breeding Birds* launched in 1999, and the *Waterbird Census*, which documents the evolution of numbers of winter visitors. In addition to these continuous monitoring programmes atlas projects are carried out at longer time intervals. The most recent *Swiss Breeding Bird Atlas*, covering the period 1993–96, was published in 1998.

The data from the different projects allow an up-to-date assessment of the status of birds in Switzerland. Up to the end of 2000, 386 species have been confirmed as breeding birds. 195 of these breed more or less regularly. Species composition is changing. In the new *Red List of Breeding Birds* 6 species are listed as Extinct in Switzerland. An additional 9 species are Critically Endangered. All these species were once widespread in Switzerland. In the 20th century, 12 species have established themselves as regular breeders, but only 2 of them are now widespread.

Overall, the new *Red List* contains 40% of all breeding bird species. In addition, 12% are listed in the category Near Threatened. The proportion of threatened species is particularly high in wetlands and in agricultural habitats. Habitat loss is the main reason for the decline of breeding birds in wetlands. The

remaining mires, floodplains, sedge marshes and reedbeds have to be preserved and improved. The pressure of human recreation on sensitive species and habitats is another important threat which needs to be reduced.

Agricultural habitats are potentially rich in bird species. However, the intensification of agricultural practices, which has increased markedly since the middle of the 20th century, led to the disappearance of many species. Projects of the Swiss Ornithological Institute in different regions to enhance habitat quality showed that effective measures in favour of these species exist. Such measures, however, have to be introduced in much larger areas to enable the recovery of the bird populations on a larger scale.

The number of Red-List species in woodlands and mountain habitats is smaller. All the threatened species of these habitats are specialists that require particular habitat elements. Changes in the management of forests are essential for the conservation of these species.

In an international context, Switzerland has a high responsibility for species of woodland and mountains. The percentages of the Swiss breeding populations in relation to the European populations are particularly high for alpine species. Their numbers have to be monitored carefully in order to perceive negative trends at an early stage. The protection of the *Important Bird Areas (IBA)*, in which relevant numbers of these *Species of special responsibility* breed, is an important contribution to the preservation of these species.

Switzerland has also international responsibility for waterbirds, which visit the many lakes in our country for wintering. Waterbird reserves are an important and effective instrument for their protection.



Introduction

L'avifaune est un excellent indicateur de l'état du paysage. Quelle est la situation des oiseaux en Suisse, à l'aube du nouveau millénaire ?

La Suisse est un petit pays, mais les paysages y sont d'une grande diversité, donc les espèces d'oiseaux aussi. On y trouve des oiseaux dans tous les habitats, de la plaine jusqu'à la montagne. Il y a parmi eux les spécialistes, qui ne peuvent survivre qu'en bénéficiant de conditions de vie très spécifiques, et les généralistes, capables d'évoluer dans les milieux les plus divers. Contrairement à de nombreux petits animaux, dont l'habitat est circonscrit et lié à une végétation bien précise, l'habitat des oiseaux couvre plusieurs unités de paysage. C'est pourquoi ils reflètent l'état du paysage à grande échelle. A cela s'ajoute que de nombreuses espèces d'oiseaux se situent très haut dans la pyramide alimentaire, ce qui en fait de bonnes espèces indicatrices de l'état du paysage.

Dès l'époque où l'homme s'est sédenta-

risé, il a commencé à former le paysage. Mais ce n'est qu'à partir des 19^e et 20^e siècles qu'il a pu, grâce aux progrès technologiques, aménager de vastes territoires pour ainsi dire à sa guise. Alors qu'au 19^e siècle, la nature était encore essentiellement perçue comme menaçante, le 20^e siècle a vu naître et se développer un sentiment de responsabilité à son égard. Préserver la nature est devenu une valeur en soi, ne serait-ce que parce que la disparition des espèces et des habitats naturels risquerait d'avoir à long terme des conséquences néfastes pour l'homme lui-même.

Les lois sur la protection de la nature sont l'expression de cette prise de conscience progressive. La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage stipule que toutes les espèces sauvages, végétales et animales, doivent être préservées. L'ancienne loi sur la chasse a, quant à elle, été remplacée en 1988 par une loi qui non seulement réglemente cette activité, mais accorde aussi une grande importance à la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. Les accords internationaux portant sur



la protection de la nature se sont multipliés, et la Suisse est signataire de tous les textes particulièrement importants pour les oiseaux de notre pays : la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar pour la protection des zones humides et des oiseaux d'eau et, enfin, la Convention de Rio sur la biodiversité.

Lorsque l'on constate la disparition d'une espèce, il est trop tard pour agir. Les listes rouges sont donc conçues comme des systèmes d'alarme précoce. Leur but est d'identifier toutes les espèces menacées en Suisse et dans le monde. Elles permettent aussi de juger de l'efficacité des mesures de protection de l'environnement : si ces dernières s'avèrent bénéfiques, on n'assistera plus à l'allongement des listes rouges, mais à leur raccourcissement. En outre, il convient de préparer les ba-

ses nécessaires à la conservation des habitats. L'évolution de la faune avienne d'une région donnée et le développement des effectifs de certaines espèces nous autorisent à tirer certaines conclusions sur l'état des habitats, et constitue de plus un instrument de contrôle efficace de la bonne application des lois.

Tous ces principes ne porteront leurs fruits que s'ils sont appliqués à long terme. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de recueillir des données, mais d'effectuer des bilans réguliers. Même si nous ne disposons pas encore d'informations suffisantes sur toutes les espèces d'oiseaux de Suisse, nos connaissances de l'avifaune sont néanmoins très bonnes comparées à d'autres groupes d'animaux. Elles illustrent bien la diversité et la relative complexité de la situation des oiseaux de Suisse. Elles reflètent aussi des modèles fondamentaux qui constituent des indices fiables sur l'état général du paysage.



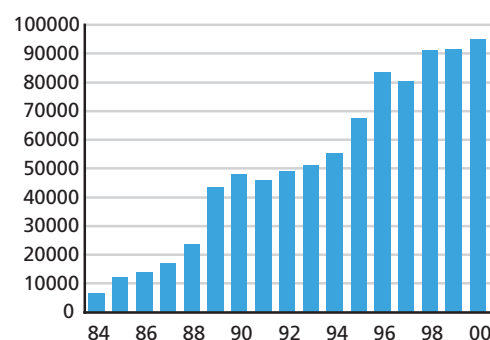
Le monitoring : enjeux et moyens



Pour bien protéger la nature, il est indispensable de percevoir à temps les changements qui s'opèrent au sein de l'avifaune. La surveillance des effectifs permet à la fois de prendre des mesures préventives et d'en évaluer l'efficacité.

En comparaison avec d'autres animaux, comme par exemple les invertébrés ou les mammifères nocturnes, les oiseaux sont pour la plupart assez simples à détecter. Même dans les endroits où les oiseaux sont peu visibles, leur chant, en période

Le nombre d'observations communiquées chaque année à la Station ornithologique suisse par les observateurs bénévoles s'est multiplié depuis la création, en 1984, de la banque de données informatisée.



de nidification, permet de les localiser et de les identifier. Sans la collaboration bénévole de nombreux observateurs amateurs, qui mettent leurs connaissances à sa disposition, la Station ornithologique suisse ne serait pas en mesure de mener à bien ni de financer ses programmes de surveillance.

Les oiseaux nicheurs

La Station ornithologique suisse s'est fixé pour but, au moyen de différents programmes de surveillance (monitoring), de fournir une estimation fiable de l'évolution des effectifs de 90% des espèces nicheuses. Les 10% restants sont des espèces vivant très cachées, comme la Gélinothe des bois, dont le recensement demanderait des moyens disproportionnés. Plusieurs projets de monitoring ont été lancés pour mener à bien cette mission. Le *Service d'information ornithologique (SI)* se charge, depuis plusieurs décennies, de répertorier les espèces rares. L'enregistrement des observations ponctuelles est si bien standardisé depuis 1984, qu'il est dorénavant possible d'en retirer des évaluations fiables. A l'inverse, nos connaissances concernant l'évolution des effectifs des espèces répandues ont longtemps été insuffisantes, et les *Rapports annuels ornithologiques* peu représentatifs de la situation réelle en Suisse. Le lancement, en 1999, du programme de *Monitoring des oiseaux nicheurs répandus* a permis de remédier à cette situation. Les résultats permettront d'émettre un avis pertinent sur l'évolution des effectifs de 70 espèces communes au moins. Les effectifs des espèces nichant en zone humide ou en colonies, comme l'Hirondelle de rivage ou le Corbeau freux, ne peuvent toutefois pas être suivis par ce programme. C'est pourquoi ces espèces font l'objet de projets spécifiques.

Le bilan global de la situation en Suisse est effectué tous les 20 ans environ. Les données de répartitions et de fréquences sont documentées par les atlas. Le premier *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse*



couvre la période 1972–1976, le deuxième la période 1993–1996.

Les oiseaux de passage

La Suisse est le lieu de passage de centaines de milliers d'oiseaux migrant vers la région méditerranéenne ou en Afrique. Les espèces plus rares sont aussi notées par les observateurs. Pour de nombreux oiseaux aquatiques, nos lacs constituent des quartiers d'hiver favorables. L'évolution des effectifs des hivernants est suivie chaque année par des recensements effectués sur tous les grands lacs et sur certains de moindre importance. Le recensement qui a lieu à la mi-janvier entre dans le cadre d'un projet coordonné au niveau européen, dont les résultats sont synthétisés et analysés à la centrale de *Wetlands International*, aux Pays-Bas. C'est pourquoi l'évolution des effectifs des oiseaux aquatiques en Europe est mieux connue que celle des autres groupes d'oiseaux qui ne font pas l'objet de programmes internationaux comparables. Les données recueillies servent à repérer les zones d'hivernage particulièrement favorables à la survie des espèces, mais aussi à élaborer et à adapter les bases légales réglementant la chasse ou les autres atteintes aux populations.

Nos programmes de surveillance

Oiseaux nicheurs

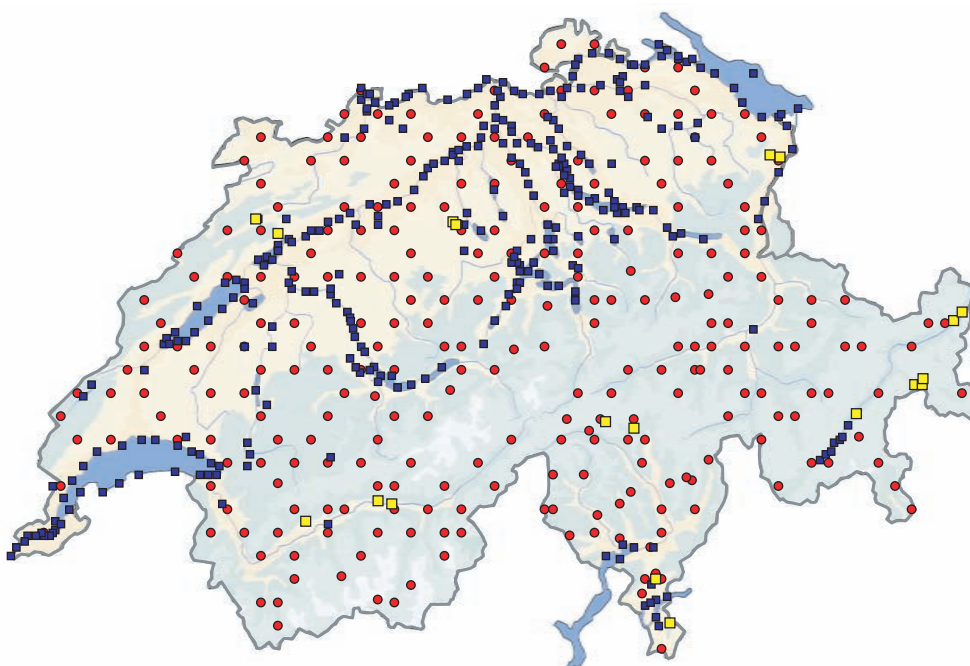
- **Monitoring des oiseaux nicheurs répandus (MONiR)** : recensement du nombre de territoires sur 250 carrés kilométriques (1 km²) répartis sur toute la Suisse.
- **Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide** : recensement des espèces vivant dans les zones humides, par diverses méthodes. Programme complétant le MONiR.
- **Monitoring des espèces particulières** : projets spécifiques aux espèces insuffisamment couvertes par les autres programmes.
- **Surfaces de suivi à long terme** : évolution des effectifs dans les zones rurales traditionnelles.

Oiseaux nicheurs et hôtes de passage

- **Monitoring des nicheurs et hôtes de passage rares (SI)** : compilation d'observations faites au hasard, récoltées selon des critères précis.

Hôtes de passage

- **Monitoring hivernal des oiseaux d'eau** : recensement des oiseaux aquatiques sur tous les grands lacs et les rivières.



Les programmes de monitoring de la Station ornithologique couvrent l'ensemble du territoire suisse. En rouge, les points de comptage du réseau de Monitoring des oiseaux nicheurs répandus ; en bleu, les points de recensement des oiseaux d'eau en hiver ; en jaune, les surfaces de suivi à long terme.

L'avifaune suisse

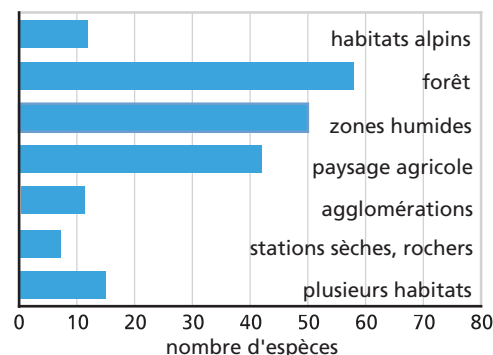
Malgré la taille réduite du territoire suisse, on y rencontre une avifaune riche et diversifiée, ceci en raison de la grande variété d'habitats présente. Jusqu'à fin 2000, 386 espèces d'oiseaux ont été répertoriées en Suisse.

Parmi les quelque 40 400 espèces animales se reproduisant en Suisse, on trouve seulement 380 vertébrés, soit une proportion minime. Les oiseaux, avec 195 espèces nicheuses, constituent le groupe le plus riche. A ces dernières viennent s'ajouter presque autant d'espèces d'oiseaux ne faisant que séjourner dans notre pays, que ce soit en hiver ou à la fin de l'été, en période de mue, ou encore en transit entre leur site de nidification et leurs quartiers d'hiver. La liste des oiseaux observés en Suisse ne cesse de s'allonger, mais il convient de noter que la plupart des espèces récemment observées restent des apparitions exceptionnelles.

Une géographie variée

Nichée entre l'Europe centrale et méridionale, la Suisse possède une avifaune très marquée par la présence des Alpes. Ainsi, outre les espèces typiques d'Europe centrale, on observe dans notre pays des espèces plus méridionales comme la Perdrix bartavelle, le Monticole bleu ou le Martinet à ventre blanc, ainsi que des espèces dont l'aire de distribution géographique se situe principalement dans

La majeure partie des 195 espèces nicheuses en Suisse vivent en forêt, dans les zones humides ou dans le paysage agricole (espèces échappées de captivité non comprises).



le nord de l'Europe, comme le Grand Tétrás ou le Harle bièvre. Avec 195 espèces nichant plus ou moins régulièrement sur son territoire (sans les espèces introduites), la Suisse compte une diversité avienne presque aussi grande que celle de la Grande-Bretagne, tout en ayant une superficie cinq fois plus petite. Le nombre important d'espèces répertoriées provient des fortes différences d'altitude sur des espaces restreints, ce qui offre une grande diversité d'habitats. Comme on peut le constater dans l'*Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse*, les carrés (10 x 10 km) comptant les plus grandes diversités d'espèces sont ceux s'étendant des zones humides des vallées alpines à la haute montagne. Dans le carré le plus riche, celui des Grangettes, à l'embouchure du Rhône dans le lac Léman, on relève plus de 133 espèces, contre 88 en moyenne. Les régions où l'avifaune est la moins diversifiée sont situées en haute montagne ; dans le carré d'atlas du Finsteraarhorn, situé à plus de 2300 m, 8 espèces seulement ont été observées.

Habitats riches et habitats pauvres en espèces

Les plaines cultivées du Plateau sont aujourd'hui désertées par de nombreuses espèces. Ce phénomène est une conséquence de la pratique généralisée de la culture intensive. Les zones agricoles, où l'on observe 20% des 195 espèces nicheuses, pourraient potentiellement en abriter bien davantage.

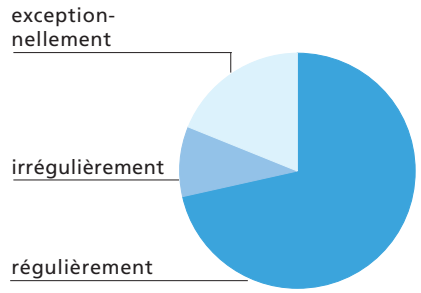
L'attribution des espèces aux principaux types d'habitat n'est pas toujours simple, car certaines nichent dans plus d'un habitat. Cependant, peu d'entre elles vivent dans plusieurs habitats avec une fréquence comparable, comme par exemple le Rougequeue noir, que l'on observe à la fois dans les falaises des régions montagneuses et dans les agglomérations. Cette espèce est par ailleurs la seule à figurer sur tous les carrés de l'atlas. Le Coucou gris,



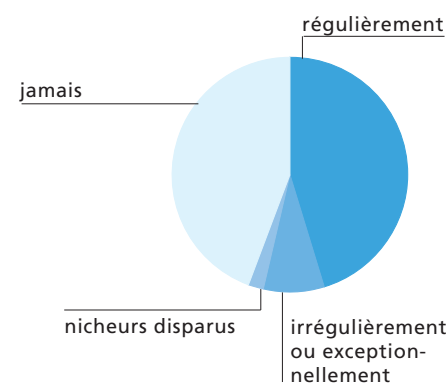
quant à lui, niche aussi bien dans les zones humides et dans les forêts du Plateau qu'à la limite supérieure des forêts en montagne. Il existe très peu d'espèces typiquement « citadines », comme le Martinet noir, la Tourterelle turque ou le Verdier d'Europe. La plupart des espèces qui nichent aujourd'hui dans les villages ou les villes ont encore leur aire de répartition principale dans les forêts (mésanges, Pinson des arbres, Merle noir), quelques-unes dans les zones agricoles (Corneille noire, Pie bavarde).

Nombre d'espèces et nombre d'individus

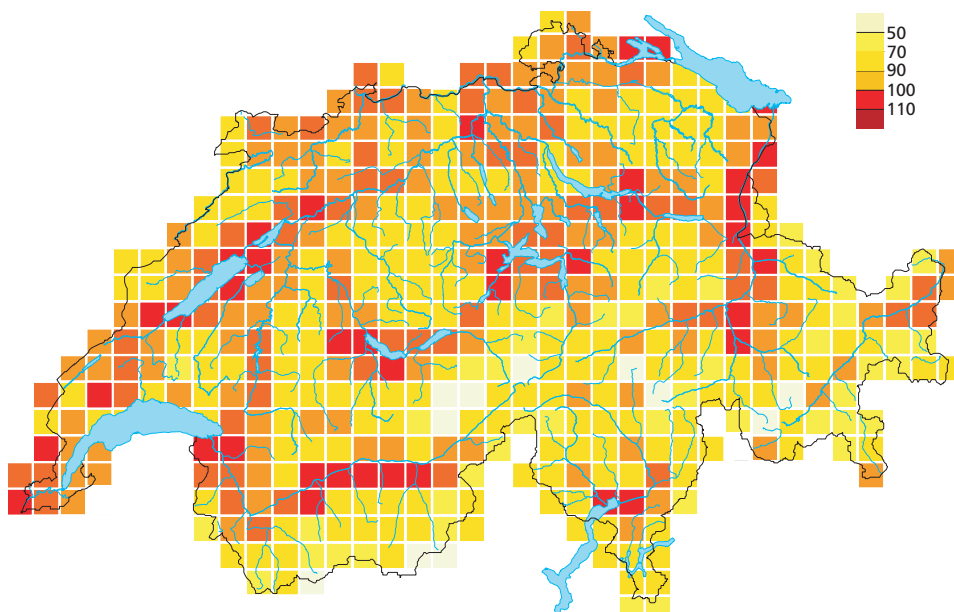
La forêt est à la fois l'habitat le plus riche en espèces et celui qui abrite les plus grandes densités d'oiseaux. Le programme de *Monitoring des oiseaux nicheurs répandus* recense tous les territoires par surface test de 1 km². Les périmètres principalement recouverts de forêt abritent, toutes espèces confondues, plus de 600 territoires. Ce chiffre peut encore augmenter dans les habitats particulièrement favorables. En raison de la forte densité de nombreuses espèces forestières, et aussi parce que la forêt recouvre 30% du territoire suisse, les espèces d'oiseaux les plus communes sont presque toutes forestières à l'exception du Moineau domestique, très répandu dans les zones agricoles et dans les villes, et du Rougequeue noir, présent à la fois dans les plus hautes montagnes et dans les agglomérations des plaines.



Des 386 espèces observées en Suisse jusqu'à l'année 2000 (oiseaux sauvages et espèces non indigènes établies) deux tiers sont observées régulièrement.



De ces 386 espèces aviennes, la moitié a aussi niché en Suisse.



Nombre d'espèces nicheuses relevées par carré d'atlas (10 x 10 km).

Les 10 espèces les plus répandues en Suisse et leurs effectifs minimaux estimés (en nombre de couples).

Espèce	Effectif minimum
Pinson des arbres	1500000
Merle noir	800000
Moineau domestique	800000
Mésange noire	500000
Mésange charbonnière	500000
Rougegorge familier	450000
Roitelet huppé	450000
Pouillot véloce	350000
Roitelet à triple bandeau	350000
Rougequeue noir	250000



Une avifaune en mutation

L'avifaune suisse se modifie. Des espèces s'installent, d'autres disparaissent. Des processus de grande envergure influencent leur répartition, tout comme les changements locaux occasionnés par l'homme sur leur habitat.

Le grand nombre de personnes s'intéressant aux oiseaux et les systèmes de communication bien développés nous permettent d'être rapidement informés à chaque fois qu'une nouvelle espèce commence à nicher sur le territoire suisse. En revanche, nos connaissances de la faune

Au cours de son expansion de l'est vers l'ouest de l'Europe, le Roselin cramoisi s'est installé dans des zones marécageuses de Suisse au cours des années '80 et '90. Il existe des indices de sa présence chez nous déjà au Moyen-Age.



Le Pic à dos blanc est l'espèce nicheuse dont l'apparition en Suisse est la plus récente. Il étend actuellement son territoire du centre de l'Europe vers l'ouest, ce qui l'a amené à nicher à plusieurs reprises dans les Grisons. Il devrait probablement profiter des forêts dévastées par les tempêtes.



La Pie-grièche grise, une espèce jadis assez commune, a disparu de Suisse en tant que nicheur. Les derniers couples se sont reproduits en 1985, au terme d'une très forte régression.



avienne de jadis sont beaucoup plus limitées. Parmi les espèces qui nichaient régulièrement au 19^e et au début du 20^e siècle, 6 ont disparu. Ce nombre est bien inférieur à celui des espèces apparues au cours du 20^e siècle, pour la plupart des espèces ne nichant que sporadiquement chez nous. Parmi les 12 espèces nouvellement installées en Suisse et y nichant régulièrement, seules deux (la Tourterelle turque et la Grive litorne) sont aujourd'hui largement répandues. Dans la mesure où toutes les espèces ne sont pas observées chaque année, le nombre d'espèces nicheuses observées sur une période de quelques années est légèrement inférieur au nombre total des espèces nichant régulièrement. Dans chacune des deux périodes de relevé pour l'Atlas des oiseaux nicheurs (1972–1976 et 1993–1996), 185 espèces ont été répertoriées en Suisse.

La disparition d'une espèce est un processus assez lent, qui se déroule par étapes successives. Le plus souvent, on commence par observer une diminution des effectifs, puis une réduction de l'aire de distribution, avant de constater que l'espèce ne se maintient plus que grâce à quelques populations isolées. Entre la parution du premier et du second Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse, seule la Pie-grièche grise a disparu en tant qu'espèce

Le nombre d'espèces dont l'aire de répartition a augmenté ou diminué de plus de 50% est à peu près identique pour les deux périodes d'atlas (1972–1976 et 1993–1996). Le tableau n'indique que les espèces trouvées sur plus de 10 carrés (10 x 10 km) au cours de l'une des périodes atlas, et pour lesquelles la différence n'est pas due à un changement de la méthode de relevé.

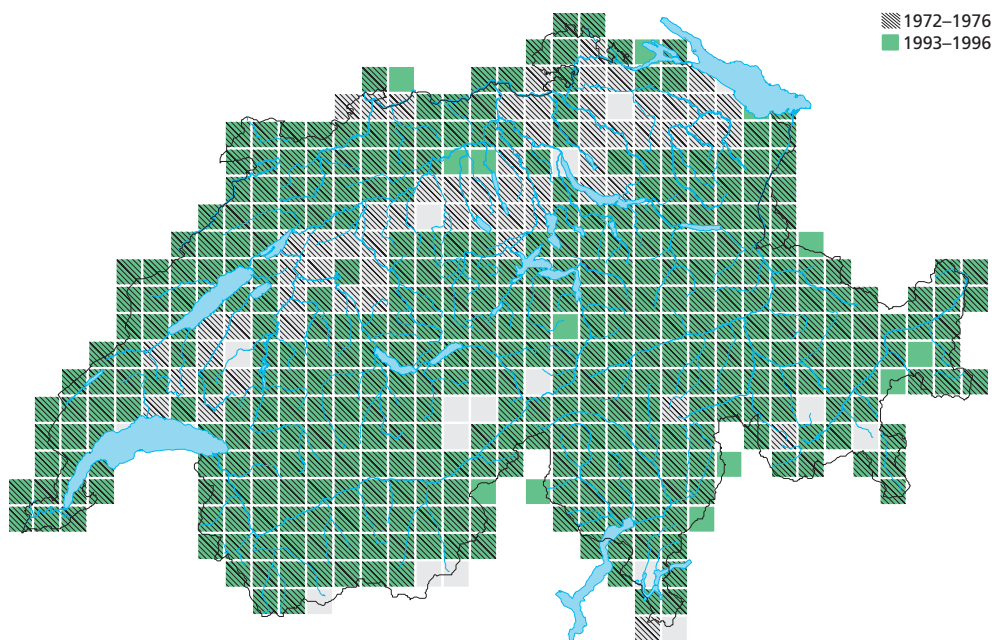
En diminution	En expansion
Perdrix grise	Cigogne blanche
Faisan de Colchide	Nette rousse
Marouette poussin	Harle bièvre
Râle des genêts	Milan royal
Bécassine des marais	Autour des palombes
Courlis cendré	Faucon pèlerin
Chevalier guignette	Sterne pierregarin
Chevêche d'Athéna	Grand-duc d'Europe
Huppe fasciée	Pipit farlouse
Pie-grièche grise	Hypolaïs polyglotte
Pie-grièche à tête rousse	Corbeau freux
Bruant ortolan	Roselin cramoisi



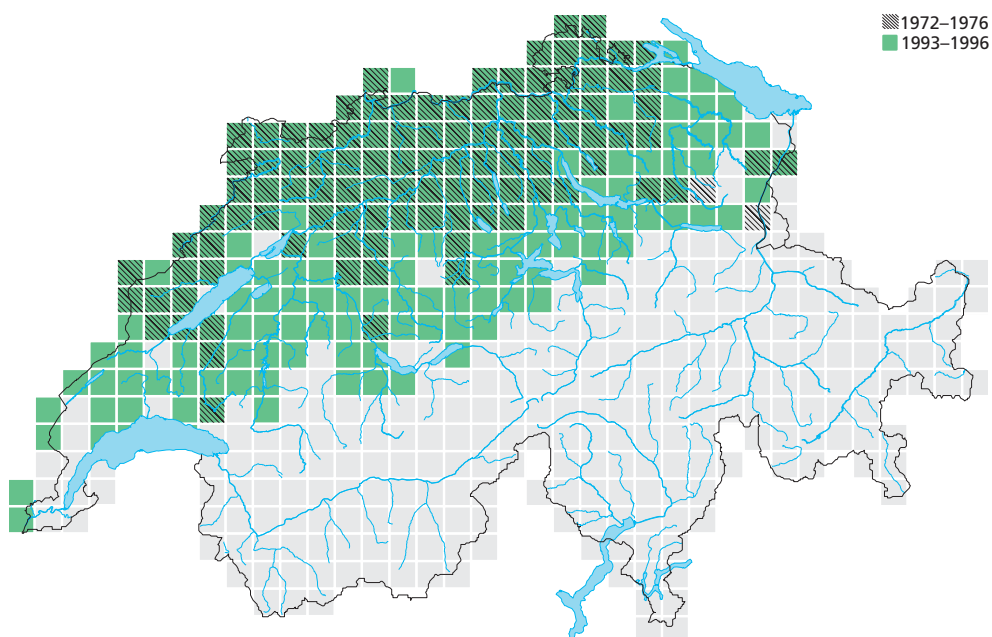
nicheuse, tandis qu'on observait une diminution des aires de distribution d'un nombre important d'espèces nichant pour la plupart en zone agricole.

Certaines espèces, en revanche, ont connu une expansion de leur aire de distribution entre les deux périodes des atlas. La plus forte expansion s'est déroulée au sein de la population du Faucon pèlerin – et d'autres rapaces – dont les ef-

fectifs se sont reconstitués après l'interdiction de pesticides nuisibles. Actuellement, des espèces comme le Milan royal ou l'Hirondelle de rochers connaissent une expansion dont on ne peut réellement déterminer les causes directes. Dans la plupart des cas, des processus naturels sont à l'œuvre, mais cette expansion peut également résulter de tentatives de recolonisations des habitats provisoirement désertés.



Aire de répartition en diminution : le Pipit des arbres a quasiment disparu du Plateau entre le premier et le deuxième atlas. Cet oiseau est aujourd'hui confiné aux régions d'altitude du Jura et des Alpes. La situation du Tarier des prés est analogue.



Reconquête : dans le sillage de son expansion en Europe centrale, l'aire de répartition du Milan royal s'est également largement étendue en Suisse entre les deux périodes d'atlas 1972-76 et 1993-96.



Populations fluctuantes

Chez les oiseaux, les variations numériques se détectent avant les changements affectant les aires de distribution. Encore faut-il distinguer entre fluctuations à court terme et tendances à long terme.

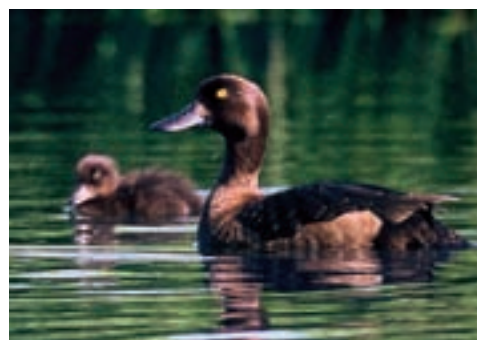
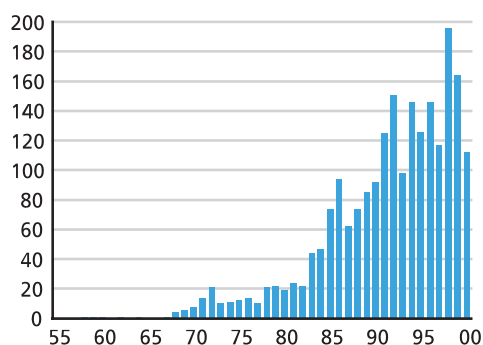
L'évolution des effectifs d'une espèce avienne dépend du succès de sa reproduction, de sa mortalité, et du nombre d'individus émigrant et immigrant. Les effectifs restent constants lorsque pertes et accroissements se compensent. De nombreuses espèces présentent cependant des fluctuations normales d'une année à l'autre, si par exemple la reproduction a été particulièrement réussie ou la mortalité très forte. Un hiver rude peut en effet réduire considérablement les effectifs. Ces pertes sont en général rapidement compensées si les conditions sont favorables pendant les périodes de nidification suivantes. De ces aléas, il résulte des variations d'effectifs pouvant atteindre 50%. Chez les oiseaux

migrateurs interviennent aussi les conditions régnant dans leurs quartiers d'hiver. Leurs effectifs peuvent fluctuer d'année en année sans qu'aucun changement particulier n'intervienne chez nous.

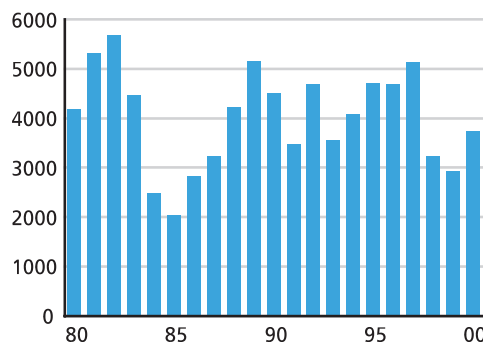
La densité des populations aviennes s'ajuste aux ressources de leur habitat, qui dépendent essentiellement de l'offre alimentaire. Les stratégies varient d'une espèce à l'autre. Chez certaines, les grosses fluctuations sont normales. Chez d'autres, les effectifs restent stables, pour autant que l'habitat n'enregistre pas de changement fondamental.

Aux changements durables de leurs conditions de vie, les oiseaux répondent par des variations d'effectifs à long terme. Les augmentations numériques rapides se limitent le plus souvent aux régions nouvellement colonisées. La croissance, exponentielle d'abord, s'adoucit ensuite lorsque les capacités de l'habitat commencent à être saturées. Quant aux régressions à long terme, elles débutent généralement au ralenti, surtout lorsque les effectifs sont encore approvisionnés par une immigration en provenance de territoires plus accueillants.

Tendance à long terme (nombre de nidifications en Suisse): au cours du 20^e siècle, le Fuligule morillon a étendu son aire de nidification en Europe vers le sud-ouest. Cette espèce a rapidement réagi aux conditions alimentaires favorables : avec l'augmentation des Moulles zébrées, les effectifs des hivernants ont augmenté, bientôt suivis par une augmentation des couples nicheurs.



Fluctuations (nombre de galeries dans les cantons de FR, BE et SO): l'Hirondelle de rivage voit fortement fluctuer le nombre de ses couples nicheurs. Les conditions climatiques dans ses quartiers d'hiver constituent là le facteur essentiel. Avec les sécheresses du Sahel, au milieu des années '80, nos effectifs nicheurs ont diminué, avant de se reconstituer grâce à des conditions meilleures.





Espèces en progression

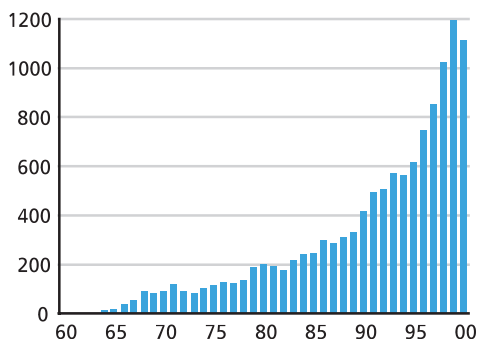
Le nombre de nicheurs pour lesquels nous possédons des données tendanciellles fiables à long terme reste encore très limité. Si nous ne pouvons, de ce fait, effectuer une statistique des espèces en progression ou en régression, nous disposons cependant d'indices fiables.

Seul un nombre relativement restreint d'espèces présente des effectifs nicheurs en forte hausse. Il s'agit avant tout d'oiseaux établis en Suisse depuis peu, comme par exemple le Fuligule morillon, la Nette rousse, le Goéland leucophée ou le Corbeau freux. Ces espèces sont encore en pleine phase d'expansion, et leurs effectifs devraient donc encore s'accroître.

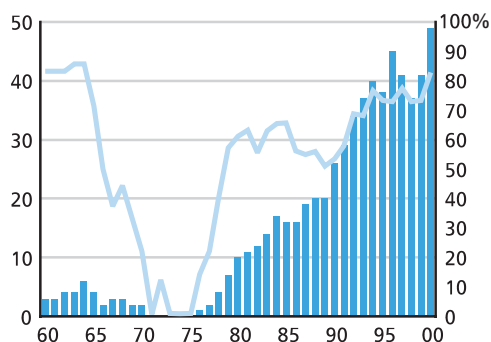
La Tourterelle turque en revanche, qui, au cours de sa propagation du siècle dernier a également colonisé la Suisse, a désormais achevé sa phase d'expansion et ses effectifs se sont stabilisés.

Chez d'autres espèces, l'expansion est en fait un rétablissement après une phase de recul préalable. On trouve parmi elles plusieurs rapaces et le Grand Corbeau.

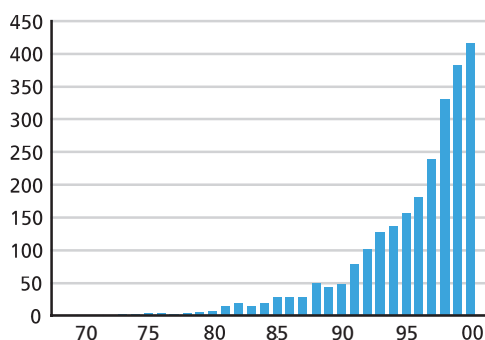
Les espèces en progression paraissent dans l'ensemble relativement peu sensibles à l'exploitation actuelle du territoire par l'homme ; certaines en profitent même, comme la Pie bavarde, que l'on voit de plus en plus dans les parcs et jardins de nos villes et villages.



Le Corbeau freux niche chez nous dans les plaines fluviales de l'ouest du Plateau, ainsi que dans certaines villes comme Bâle ou Berne. L'augmentation du nombre de couples nicheurs se poursuit encore.



Le Faucon pèlerin s'est rétabli de l'effondrement de ses effectifs dans les années '70. Le graphique montre respectivement le nombre de couvées dénombrées dans une région de Suisse romande (colonnes, échelle de gauche) et le nombre de sites de reproduction occupés (ligne, échelle de droite).



Le Fanel, au lac de Neuchâtel, accueille la plus grande et la plus ancienne colonie de Goélands leucophées. Le graphique montre l'évolution du nombre de couples nicheurs. Ces dernières années, le nombre de nouveaux sites de reproduction s'est accru, quoique seuls quelques couples y nichent.



Espèces aux effectifs stables

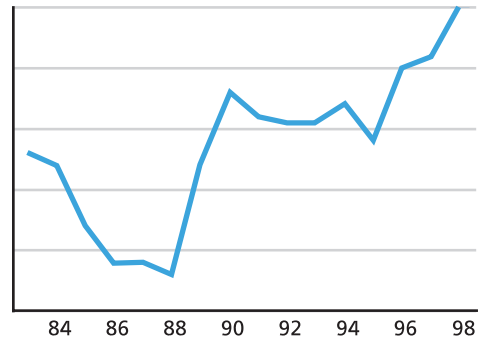
Seuls les programmes de surveillance de longue haleine permettent de distinguer les fluctuations à court terme des tendances à long terme. Les espèces enregistrant de fortes fluctuations d'effectifs appartiennent, elles aussi, au groupe des espèces aux effectifs stables. Cependant, il est plus difficile de déceler chez elles les tendances à long terme.

Si les effectifs de nombreux passereaux très répandus paraissent stables, il faut bien admettre que l'on ne sait pas grand chose à leur sujet. On trouve dans ce groupe le Pinson des arbres, le Merle noir et plusieurs mésanges. Les effectifs des

nombreuses espèces vivant en forêt ou en haute montagne, soit des espèces dont l'habitat a relativement peu changé, sont probablement stables.

Certaines espèces, dont les effectifs se sont rétablis après un effondrement, semblent retrouver ces dernières années des conditions stables. On trouve parmi elles l'Aigle royal, l'Autour des palombes et le Faucon pèlerin. Inversement, les effectifs d'autres espèces ont fortement chuté et se sont stabilisés à un niveau bas. Le Rougequeue à front blanc en est un exemple, quoique son recul se soit encore poursuivi dans certaines régions au cours des années '90.

Les effectifs du Martin-pêcheur d'Europe sont très sensibles aux conditions hivernales particulièrement rudes, ainsi qu'aux crues pouvant survenir au cours de la période de nidification. Les chutes de l'indice sont dues à des hivers exceptionnellement froids et à des printemps marqués par de fortes crues.



L'Aigle royal a maintenant recouvré ses effectifs d'antan, après avoir été massivement décimé jusqu'au 20^e siècle encore. On comptait 40-50 couples en 1950 et plus de 300 dans les années '90. La carte des territoires de l'Aigle royal indique qu'il occupe aujourd'hui toute la région des Alpes. La population de l'Aigle royal suit à nouveau une dynamique naturelle : elle est influencée par des mécanismes liés à sa densité, qui régulent sa mortalité et le succès de sa nidification.





Les perdants

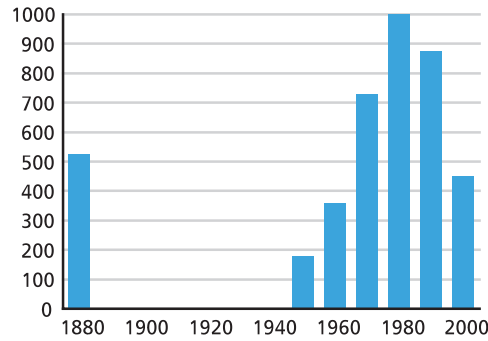
Sans programmes de surveillance de grande envergure, la diminution progressive des espèces répandues est difficilement décelable. L'Alouette des champs en constitue un exemple typique, puisque la régression de ses effectifs n'a été remarquée qu'une fois fortement entamée sur une grande partie du Plateau. Avec le projet de Monitoring des oiseaux nicheurs répandus, lancé en 1999, ce type de phénomène sera détecté plus précocement.

Comme l'Alouette des champs, de nombreuses espèces enregistrant une perte d'effectifs vivent en région agricole : Vanneau huppé, Chevêche d'Athéna, Pie-grièche à tête rousse, Tarier des prés, Bruant proyer... pour n'en citer que quelques-

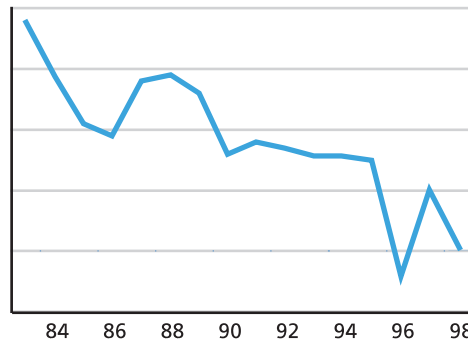
unes. Souvent, le recul de ces espèces a débuté dans les années '60 déjà, voire même avant. Et s'il s'est ralenti dans certains cas, il se poursuit dans d'autres.

L'assainissement de vastes zones marécageuses, dans la première moitié du 20^e siècle, a également contribué au recul de nombreuses espèces vivant en zone humide : par exemple le Courlis cendré, la Bécassine des marais, la Mouette rieuse ou la Rousserolle turdoïde.

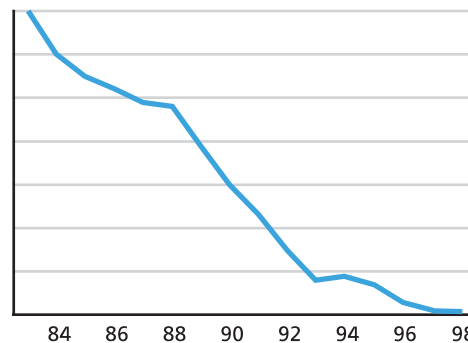
On trouve aussi en forêt des espèces aux effectifs déclinants. Outre certains oiseaux de grande taille comme le Grand Tétrás ou la GÉlinotte des bois, il s'agit également du Pic cendré ou encore de passereaux comme le Pouillot siffleur.



Le Vanneau huppé, qui vivait jadis dans les grandes zones marécageuses, a commencé vers 1940 à nicher dans les champs. Le succès de nidification s'avérait cependant faible et ce n'est que grâce à l'immigration que sa population a pu se maintenir. Ses effectifs ont rapidement chuté lorsque cet apport a cessé.



Les effectifs du Pouillot siffleur sont notoirement très fluctuants. Il n'empêche que leur indice de population enregistre un recul anormalement élevé. Les raisons de ce phénomène restent inconnues.



Dès 1983, nous avons relevé les effectifs de l'Alouette des champs dans de multiples périmètres. Il en ressort que cette espèce, autrefois très courante dans les régions agricoles ouvertes, a enregistré dès le début des relevés un recul massif. Ce phénomène touche typiquement les nombreuses espèces dont les conditions de nidification se sont dégradées avec l'intensification agricole.



Hôtes de passage

Outre les 215 espèces ayant niché au moins une fois en Suisse, 170 espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants ont été dénombrées dans notre pays. Certaines sont observées chaque année, d'autres moins fréquemment, voire seulement toutes les décennies.

On relève en Suisse 170 espèces d'oiseaux non-nicheurs. Ils proviennent de tout le Paléarctique – qui comprend l'Europe et les régions septentrionales de l'Asie – voire même d'Amérique du Nord. Parmi ces espèces, 100 sont observées chaque année ou presque. Certaines arrivent par invasions, à intervalles irréguliers. 19 espèces rejoignent la Suisse de façon sporadique. 45 espèces n'arrivent que par erreur en Europe centrale.

Hôtes de passage en Suisse	
espèces régulières	100
espèces irrégulières	19
espèces exceptionnelles	45
espèces plus constatées depuis 1950	6

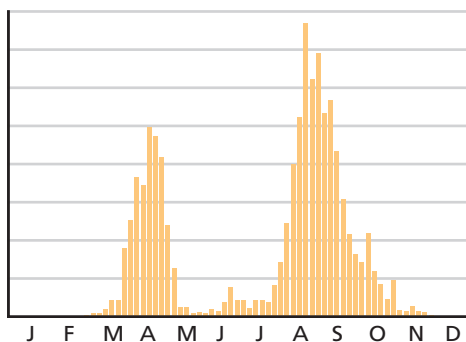
Nombre d'hôtes de passage observés en Suisse.

Migrateurs réguliers

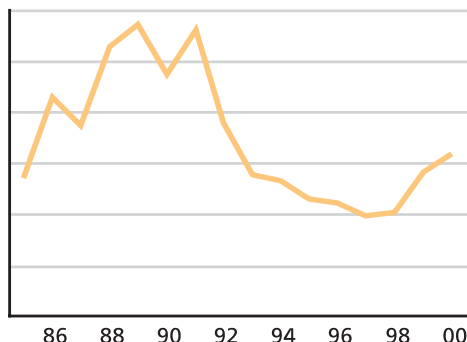
De nombreux limicoles comptent parmi les migrants typiques. Le Chevalier arlequin en est un exemple. Il niche dans le Grand Nord et passe l'hiver en Afrique. Sa migration longe le plus souvent les côtes, quoique certains individus traversent régulièrement l'intérieur du continent. En Suisse, cet oiseau s'observe surtout sur les grands lacs et cours d'eau bordés de rivages plats étendus. Ces quinze dernières années ont vu se modifier le rythme migratoire du Chevalier arlequin. Alors qu'auparavant on l'observait plus en automne qu'au printemps, à présent ses passages s'équilibrent plus ou moins sur ces deux saisons. La baisse automnale reflète aussi la diminution de ses effectifs globaux.

Hôtes d'hiver et hôtes d'été

À l'exception des oiseaux aquatiques (voir p. 24), le nombre d'espèces passant uniquement l'hiver en Suisse est relativement faible. La distinction entre migrants et hivernants est d'ailleurs plutôt floue. Les hivernants typiques, comme la Grande Aigrette ou le Goéland cendré, arrivent



Le Chevalier arlequin traverse la Suisse au printemps et à la fin de l'été.



L'indice des Chevaliers arlequins observés en Suisse était en baisse dans les années '90.



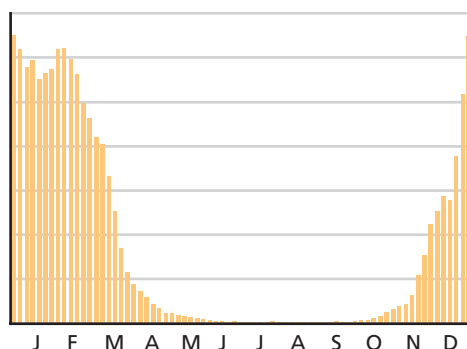
Chevalier arlequin

généralement vers la fin de l'automne pour repartir dès février.

Certaines espèces apparaissent en été dans notre pays, sans pour autant y nicher. Il s'agit par exemple de l'Aigrette garzette ou de l'Échasse blanche. Ce sont souvent des individus encore sexuellement immatures, ou bien, vers la fin de l'été, des jeunes qui flânent après avoir quitté le nid.

Invasions

Certaines espèces d'oiseaux effectuent périodiquement des invasions. Le Pinson du Nord en est un exemple. C'est un oiseau nicheur répandu de Scandinavie jusqu'en Sibérie. En hiver, il se nourrit de préférence de faînes, un aliment très énergétique. Les Pinsons du Nord cherchent leur nourriture ensemble, et lorsque celle-ci abonde, ils peuvent former des essaims gigantesques. Ils passent leurs nuits en forêt, par groupe de centaines de milliers d'individus, et des records de plusieurs millions ont même été rapportés. Parce que les riches faînées ne se retrouvent pas chaque année aux mêmes endroits et que l'enneigement les empêche parfois de trouver leur nourriture, ces oiseaux changent leurs quartiers d'hiver d'année en année, choisissant leur villégiature en fonction des conditions alimentaires et climatiques. Certaines chroniques du 15^e siècle déjà mentionnent l'arrivée massive de ces volatiles en Europe centrale. En Suisse, 20 invasions de Pinsons du Nord ont été observées depuis 1900, la dernière en hiver 1999/2000.



Le Goéland cendré présente les caractéristiques typiques d'un hivernant, avec un pic de présence entre décembre et février.



Goéland cendré

Apparitions exceptionnelles

Certaines espèces ne sont observées que très rarement sur notre territoire. Il s'agit le plus souvent d'individus isolés, mais parfois de groupes atteignant la Suisse lors de déplacements à grande échelle. Ainsi, quatre Syrrhaptès paradoxaux au moins ont été abattus chez nous en 1863, alors qu'ils volaient en groupe des steppes d'Asie vers l'Europe centrale. Cette espèce n'a plus été observée en Suisse depuis cette date.



L'Océanite tempête n'a été observée en Suisse qu'en 1948, 1984 et 1999. Cette année-là, l'ouragan « Lothar » a déporté un nombre important de ces petits oiseaux marins vers l'intérieur des terres, et 40 Océanites tempête ont été notés en Suisse. La plupart ont été trouvés morts, mais certains ont été observés sur nos lacs et cours d'eau. Il est cependant peu vraisemblable qu'ils aient pu rejoindre la mer.



Les oiseaux d'eau hivernants

Véritable château d'eau de l'Europe, la Suisse accueille en hiver près d'un demi-million d'espèces aquatiques. Peu d'entre elles nichent cependant dans notre pays.

Le nombre d'oiseaux aquatiques hivernant chez nous dépend d'abord de l'offre alimentaire de nos lacs, mais également des conditions climatiques régnant en Suisse et sur l'Europe en général. Lorsque de grands pans de la Baltique sont pris sous les glaces, de nombreux oiseaux comme le Harle bièvre, le Garrot à œil d'or et d'autres espèces viennent jusqu'en Suisse. Ils se déplacent cependant moins lorsque l'hiver nordique est doux. L'évolution globale des effectifs à l'échelon européen influence elle aussi les tendances observées en Suisse.

Depuis les années '60, la plupart des oiseaux aquatiques d'Europe ont vu leurs effectifs augmenter, et ce fut également le cas en Suisse. Seul le Grèbe castagneux a longtemps été en recul. Fuligule morillon, Foulque macroule et Fuligule milouin, nos hivernants les plus répandus, ont tous profité de la prolifération massive des Moules zébrées pendant les années '70. Certaines espèces ont enre-

gistré des hausses d'effectifs spectaculaires : ceux du Grand Cormoran ont augmenté de façon exponentielle durant les années '80 et au début des années '90, avant de diminuer puis se stabiliser à un niveau nettement plus bas.

Les hivernants aquatiques les plus répandus en Suisse, et leur pourcentage par rapport aux effectifs helvétiques globaux (y compris les zones étrangères du Léman et du lac de Constance).

	Moyenne 1991-2000	% CH
Total CH	563002	100
Fuligule morillon	178789	31.8
Foulque macroule	106272	18.9
Fuligule milouin	78490	13.9
Canard colvert	48733	8.7
Mouette rieuse	46623	8.3
Grèbe huppé	31497	5.6
Garrot à œil d'or	12790	2.2
Nette rousse	10743	1.9
Goéland cendré	7774	1.4
Grand Cormoran	6450	1.1
Canard chipeau	6325	1.1
Sarcelle d'hiver	6025	1.1
Cygne tuberculé	5392	1.0
Harle bièvre	3969	0.7
Grèbe castagneux	3056	0.5
Goéland leucophée	1631	0.3
Autres espèces	10383	1.8



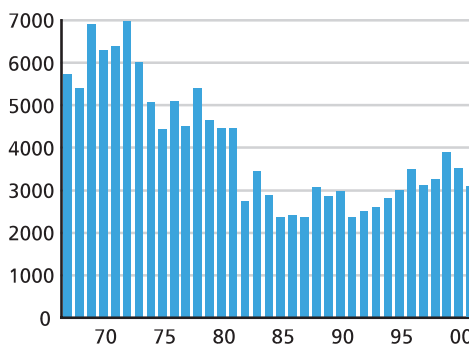
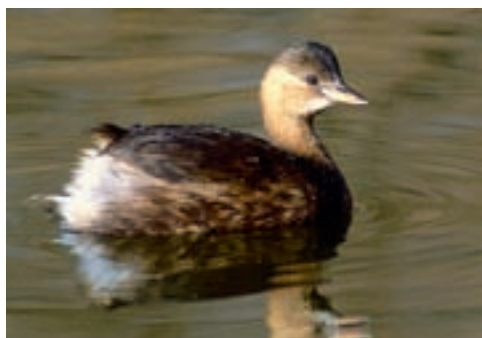
La Nette rousse et le Grand Cormoran ont tous deux enregistré une hausse massive de leurs effectifs. En ce qui concerne la Nette rousse, cette hausse provient du transfert de sa zone d'hivernage de l'Espagne vers le nord des Alpes. Le Grand Cormoran a, quant à lui, accru ses effectifs sur ses lieux de nidification.

Depuis l'instauration des recensements, en 1967, les effectifs des oiseaux aquatiques ont suivi une évolution qui peut se résumer en trois phases. La première – jusqu'au début des années '80 – s'est caractérisée par une hausse due à la prolifération massive des Moules zébrées ainsi qu'à l'eutrophisation globale des eaux,

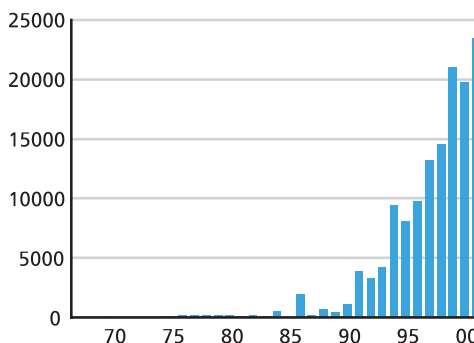
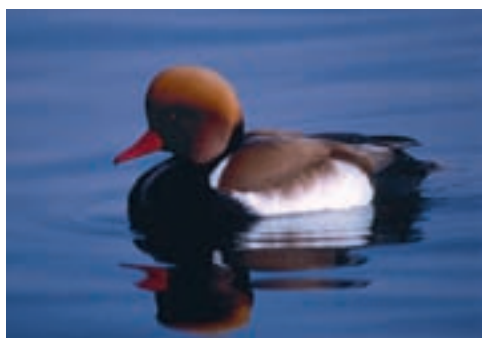
qui a permis d'améliorer l'offre alimentaire dans les eaux autrefois pauvres en éléments nutritifs. La deuxième phase, d'une dizaine d'année, a vu une stabilisation des effectifs. Mais l'eutrophisation a aussi provoqué le recul de nombreuses plantes subaquatiques, qui n'ont récupéré qu'avec l'amélioration de la qualité des eaux, rétablissant ainsi l'offre alimentaire des oiseaux aquatiques herbivores. La troisième phase, dès le début des années '90, s'est alors caractérisée par la hausse des effectifs d'espèces telles que la Nette rousse et le Fuligule milouin. Ces derniers ont aussi profité des hivers doux des années '90, responsables par ailleurs de la rareté d'autres espèces.



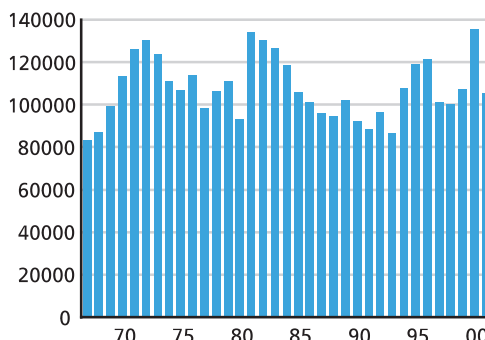
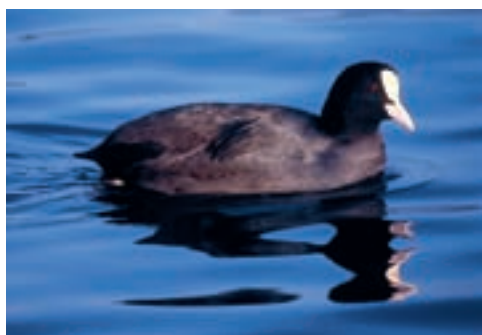
La Moule zébrée est un aliment important, surtout pour le Fuligule morillon et la Foulque macroule.



Le Grèbe castagneux est la seule espèce dont les effectifs diminuent. Les effectifs hivernaux se sont néanmoins stabilisés ces dernières années.



Les effectifs de la Nette rousse sont longtemps restés très bas avant de monter en flèche. Le Grand Cormoran et le Héron cendré ont également enregistré une forte hausse de leurs effectifs dès la fin des années '80.



Les effectifs de la Foulque macroule ont fortement augmenté dans les années '70 en raison de la colonisation croissante des eaux par les Moules zébrées. Ils se sont plus ou moins stabilisés depuis le début des années '80.



Liste rouge

Les listes rouges établissent le degré de menace auquel est exposée chaque espèce animale et végétale. Parmi les oiseaux nicheurs de Suisse, 40% figurent sur la nouvelle liste rouge et 12% sont potentiellement menacés.

Les listes rouges permettent depuis longtemps de reconnaître les espèces en danger à l'échelle nationale et mondiale. Elles ont été intégrées aux lois de protection de la nature dans de nombreux pays dont la Suisse. Jusqu'ici, ces listes étaient établies selon des critères variables, si bien qu'elles n'étaient pas comparables. A présent, seules les listes rouges conformes aux directives de l'Union mondiale pour la nature (UICN) sont prises en compte en Suisse. La Station ornithologique suisse a établi une nouvelle liste rouge sur la base des dernières données recueillies pour l'Atlas des oiseaux nicheurs. Elle sera publiée en 2001 par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).

Les catégories de la liste rouge

Les critères de l'UICN évaluent le risque d'extinction d'une espèce. Au plan national, une liste rouge établit le risque existant à l'intérieur des frontières. Pour l'avifaune, il s'agit donc du risque qu'une espèce ne niche plus en Suisse. Plus la population d'une espèce est petite et plus ses effectifs reculent, plus son risque de disparition est élevé. Les critères de l'UICN évaluent ce risque sur la base de valeurs limites quantitatives : lorsque, par exemple, l'effectif d'une espèce recule de plus

de 30% sur 10 ans, cette espèce est classée vulnérable. Toutes les espèces nichant régulièrement sur le territoire sont prises en compte, à l'exception de celles non-autochtones dont les effectifs sont liés à des lâchers ou à des oiseaux échappés de captivité.

Plus les menaces encourues par une espèce sont jugées importantes, plus la catégorie de danger qui lui est attribuée est élevée. La catégorie *RE – éteint en Suisse* – (de l'anglais « Regionally Extinct ») comprend les espèces qui ne nichent plus là où elles nichaient régulièrement auparavant. Les trois catégories suivantes regroupent les espèces menacées de disparition, par ordre de menace décroissant : *CR – au bord de l'extinction* (« CRitically Endangered »), *EN – en danger* (« ENdangered »), *VU – vulnérable* (« VUlnérable »). La catégorie *NT – potentiellement menacé* (« Near Threatened ») inclut les espèces estimées au seuil de la catégorie vulnérable, tout comme celles potentiellement menacées pour d'autres raisons. La catégorie *LC – non menacé* (« Least Concern ») comprend toutes les autres espèces. Celles-ci présentent de gros effectifs, qui ne diminuent pas ou peu seulement.

Espèces menacées

La Suisse compte 77 espèces menacées ou ne nichant déjà plus sur son territoire, ce qui représente 40% des 195 espèces recensées. 24 autres sont potentiellement menacées. Près de la moitié des espèces d'oiseaux nicheurs ne sont pas menacées.

Le Rôle des genêts est le seul oiseau nicheur aussi bien menacé en Suisse qu'à l'échelon mondial. La liste rouge mondiale le place à la catégorie *VU – vulnérable*. Le Phragmite aquatique figure également dans cette catégorie à l'échelon global, mais ne s'observe en Suisse qu'à titre de migrateur occasionnel. On relève aussi le Fuligule nyroca, classé *NT – potentiellement menacé*, hivernant en petit nom-

Catégorie	Espèces
RE éteint en Suisse	6
CR au bord de l'extinction	9
EN en danger	18
VU vulnérable	44
NT potentiellement menacé	24
LC non menacé	94

Nombre d'espèces figurant dans les différentes catégories de la liste rouge.



bre en Suisse et y nichant exceptionnellement.

On trouve dans chaque habitat des espèces figurant sur la liste rouge, en nombre variable néanmoins. La plupart des oiseaux nicheurs de Suisse vivent dans les forêts, les zones humides et les terres cultivées. Ces deux derniers habitats présentent cependant bien plus d'espèces menacées que les forêts. Ce qui signifie clairement que les oiseaux des zones humides et agricoles sont confrontés à des problèmes particulièrement aigus.

Oiseaux nicheurs rares

Comme les critères de l'UICN ne jugent que la probabilité d'extinction d'une espèce dans un pays, toutes celles présentant des effectifs restreints figurent sur la liste rouge. Toutefois, ces espèces ne sont pas toutes devenues rares en raison d'une baisse d'effectifs. Beaucoup d'entre elles n'ont jamais été répandues en Suisse. Les anciennes listes rouges leur attribuaient généralement une catégorie distincte. Dans la nouvelle, nous les avons signalées par une mention spéciale au sein de chaque catégorie.

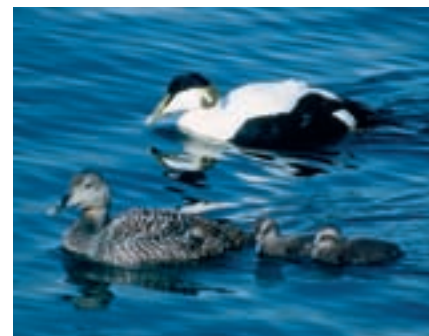
Il existe plusieurs facteurs expliquant pourquoi certaines espèces demeurent peu répandues en Suisse. Souvent, notre pays correspond à la limite de leur aire de distribution. D'autres ne trouvent

chez nous que peu d'endroits propices à leur survie. Dans certains cas pourtant, on ne connaît pas les raisons pour lesquelles une espèce ne niche pas plus fréquemment en Suisse.

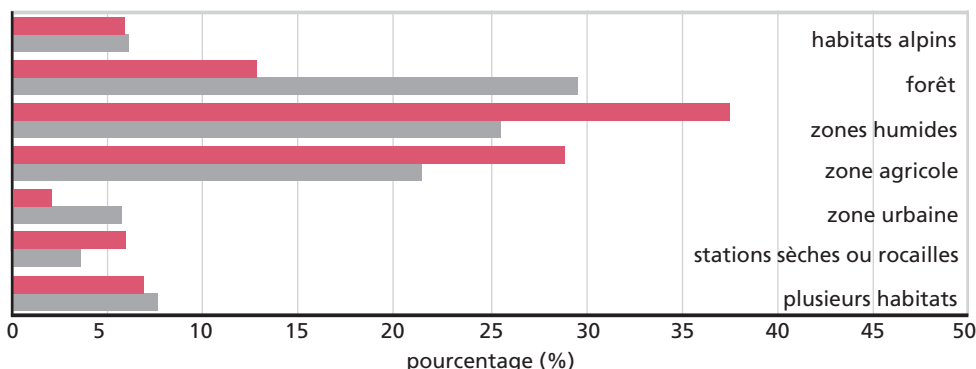
La Suisse se trouve en limite de l'aire de distribution de plusieurs espèces vivant en région méditerranéenne. Celles-ci ne trouvent chez nous des conditions favorables que dans les régions chaudes du Valais et du sud des Alpes. On compte parmi elles le Monticole bleu, qui est fort répandu dans les zones rocailleuses du bassin méditerranéen. Chez nous, cet oiseau niche quasi exclusivement dans les carrières du Tessin. Le Martinet pâle niche lui aussi au Tessin, en une colonie seulement.

Certaines espèces, dont l'aire de distribution est en extension, peuvent également figurer sur la liste rouge, pour autant que leur population soit encore restreinte. Le Fuligule morillon, le Goéland leucophée et le Roselin cramoisi en sont des exemples.

En terme de protection de la nature, on accorde davantage de priorité aux espèces devenues rares à cause de la détérioration de leurs conditions de vie qu'à celles qui ont toujours été rares pour des raisons naturelles. La liste rouge ne doit donc pas être prise comme seule base d'évaluation lorsque l'on veut déterminer quels oiseaux exigent une protection.



Distribution des oiseaux nicheurs de Suisse selon l'habitat (en gris) et des espèces figurant sur la liste rouge (en rouge, catégorie potentiellement menacé incluse).



Exemples d'espèces figurant sur la liste rouge et n'ayant jamais été répandues en Suisse : Guêpier d'Europe, Rémiz penduline, Gorgebleue à miroir, Eider à duvet.



Espèces éteintes en Suisse RE

Selon les critères de l'UICN, une espèce est dite *éteinte* lorsqu'elle ne compte plus aucun représentant et qu'il ne subsiste plus aucun doute à ce sujet. Concrètement cependant, établir une liste rouge des oiseaux nicheurs sur ces critères-là s'avère plutôt compliqué. Car même lorsqu'une espèce ne niche plus dans une région, elle peut y être observée occasionnellement. Certains oiseaux nichant dans d'autres régions hivernent en Suisse ou la traversent régulièrement. Parfois, des jeunes s'égareront jusque dans notre pays. Voilà pourquoi il s'agit de définir concrètement la notion de *éteint en Suisse*. La nouvelle liste rouge des oiseaux nicheurs place dans cette catégorie toutes les espèces ayant régulièrement niché en Suisse au 19^e ou au 20^e siècle, mais dont plus aucune nidification n'a été documentée chez nous au cours des 20 dernières années. On en compte six : le Gypaète barbu, le Balbuzard pêcheur, la Perdrix rouge, le Chevalier gambette, le Cochevis huppé et la Pie-grièche à poitrine rose. Le Gypaète barbu et la Perdrix rouge avaient déjà disparu de nos contrées dans la seconde moitié du 19^e siècle. Au début du 20^e siècle nous avons perdu le Balbuzard pêcheur et le Chevalier gambette. Toutes les espèces disparues en Suisse sont menacées à l'échelon européen.



Le Gypaète barbu, le Balbuzard pêcheur, le Cochevis huppé et la Pie-grièche à poitrine rose ne nichent plus en Suisse.

Le Gypaète barbu était autrefois un nicheur typique des Alpes, avant d'y être massivement décimé au 19^e siècle. Un projet international visant à le réintroduire commence à porter ses fruits, puisque les premiers couples ont commencé à nicher à la fin des années '90 en France et en Italie, non loin de la frontière suisse.

Le Balbuzard pêcheur était autrefois répandu dans toute l'Europe. Le 19^e siècle et le début du 20^e l'ont vu délaisser l'Europe méridionale et centrale, et il niche à présent presque exclusivement dans le Nord. En Suisse, sa dernière nidification réussie remonte à 1911. Aujourd'hui, il passe régulièrement par notre pays au printemps et en automne. Les effectifs du Balbuzard pêcheur se reconstituent depuis 1980 en Europe du Nord ainsi que

Eteint en Suisse : cat. RE – Regionally Extinct

Gypaète barbu
Balbuzard pêcheur
Perdrix rouge
Chevalier gambette
Cochevis huppé
Pie-grièche à poitrine rose

dans les régions septentrionales d'Europe centrale. Certains couples se sont même spontanément réinstallés en Bavière et en France et il existe quelques timides espoirs de le voir s'installer à nouveau en Suisse.

La Perdrix rouge n'a jamais été observée en Suisse au 20^e siècle. On connaît mal sa distribution de naguère, quoiqu'elle fut probablement répandue dans le Jura occidental.

Le Chevalier gambette niche dans les zones marécageuses et les prairies humides. L'assèchement de larges pans du territoire suisse au 19^e siècle a considérablement affecté son habitat. Sa dernière nidification documentée dans notre pays remonte à 1919. Ses effectifs régressent également dans le Nord. En Suisse, on ne l'observe plus qu'au passage.

La dernière nidification du Cochevis huppé a été notée en 1976 dans la région bâloise. On ne l'observe à présent que sporadiquement, depuis qu'il a délaissé ses lieux de nidification de l'autre côté de la frontière.

L'aire de la Pie-grièche à poitrine rose s'étendait au 19^e siècle du Sud-Est européen jusqu'en mer du Nord. Ses effectifs et son aire de distribution ont ensuite fortement diminué. Les raisons de son recul tiennent surtout aux changements climatiques, mais certainement aussi à la raréfaction des grands insectes due à l'intensification des cultures.



Espèces au bord de l'extinction CR

On trouve 9 espèces dans cette catégorie. Deux d'entre elles, le Héron pourpré et la Pie-grièche grise, n'ont plus niché en Suisse au cours des dix dernières années. Elles devront donc bientôt figurer dans la catégorie des espèces *éteintes en Suisse*. Les espèces au bord de l'extinction sont caractéristiques des zones humides et agricoles. Le recul dramatique des espèces des zones humides s'explique par la réduction considérable de ce type d'habitat. Quant aux espèces vivant en zone agricole, leurs besoins en terme d'habitat sont souvent très spécifiques et ne sont plus satisfaits dans les cultures intensives.

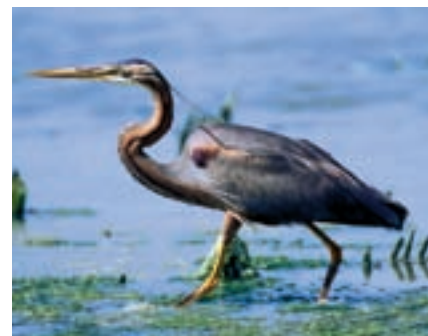
Ce n'est qu'en 1941 que le Héron pourpré a commencé à nicher régulièrement en Suisse, presque exclusivement sur les bords du lac de Neuchâtel. Cependant, ses effectifs ont rapidement diminué après 1962. On l'observe encore comme hôte d'été depuis 1989, mais aucune nidification n'a été relevée depuis lors.

Lors des relevés pour l'*Atlas des oiseaux nicheurs* 1993–1996, le Courlis cendré ne nichait plus qu'aux bords du lac de Zurich. De même, la Bécassine des marais ne niche plus chez nous que par cas isolés et irrégulièrement. Ces espèces sont toutes deux destinées à disparaître de nos contrées, en tant que nicheuses, car la perte des grandes zones humides ne saurait être compensée assez rapidement.

Le Râle des genêts niche, lui aussi, dans les zones humides, mais également dans les prairies de fauche. Il s'agit du seul oiseau nicheur menacé aussi bien en Suisse qu'à l'échelle mondiale. Des projets inter-

nationaux visant à le protéger ont récemment débuté, et la Suisse y participe. Ces dernières années, le Râle des genêts est revenu nicher sporadiquement dans le Jura et en Basse-Engadine, grâce à une immigration accrue en provenance d'Europe de l'Est et aux mesures de protections spécifiques dans notre pays.

Rares sont les endroits où l'on peut encore observer les espèces au bord de l'extinction vivant en milieu agricole. Les deux dernières populations de la Perdrix grise demeuraient encore au début des années '90 dans le Klettgau (canton de Schaffhouse) et en Champagne genevoise. Grâce à des mesures de valorisation de son habitat, quelques couples ont pu être conservés à Genève. Ces mesures sont intervenues trop tard au Klettgau, quoique des tentatives prometteuses de recolonisation soient actuellement en cours. La Chevêche d'Athéna ne niche pratiquement plus que dans les cantons de Genève, du Jura et du Tessin ; alors qu'elle a pu se maintenir de justesse à Genève, grâce à des mesures de protection, ses effectifs diminuent fortement au Tessin. Les derniers couples du Petit-duc scops nichent en Valais. Des deux espèces de Pies-grièches, la grise ne niche plus depuis 1985. Elle est néanmoins observée chaque hiver en Suisse. Le recul de ses effectifs, qui a probablement débuté au début du 20^e siècle, est bien documenté. L'*Atlas des oiseaux nicheurs* 1972–1976 comprenait encore 56 carrés occupés par cette espèce, et l'on n'en dénombrait plus que trois en 1977–1978. Le recul dramatique de la Pie-grièche à tête rousse a suivi une courbe analogue. Dans le Jura, seuls 4 couples ont été trouvés en 2000.



La régression de ces espèces a atteint un seuil critique : Râle des genêts, Héron pourpré, Chevêche d'Athéna, Pie-grièche à tête rousse.

Au bord de l'extinction : Cat. CR – Critically Endangered
Héron pourpré
Perdrix grise
Râle des genêts
Bécassine des marais
Courlis cendré
Petit-duc scops
Chevêche d'Athéna
Pie-grièche à tête rousse
Pie-grièche grise



Quelques espèces en danger : Blongios nain, Mouette rieuse, Chevalier guignette et Monticole bleu.

Espèces en danger EN

On trouve dans cette catégorie les espèces dont les effectifs ont massivement diminué, de même que celles qui n'ont jamais été fréquentes en Suisse et qui entrent dans cette catégorie d'après le critère des effectifs restreints. Ces espèces sont toutes néanmoins menacées en Europe (catégories SPEC 1–3). Le Canard chipeau, la Sarcelle d'été et la Nette rousse appartiennent tous trois à cette catégorie. Parallèlement à l'augmentation massive de ses effectifs hivernants, la Nette rousse a aussi commencé à nicher à plusieurs endroits dans notre pays. Quant aux espèces qui ont toujours été rares, on trouve également quelques espèces méditerranéennes, comme le Guêpier d'Europe et le Monticole bleu.

Les espèces qui autrefois étaient répandues et qui sont aujourd'hui menacées sont celles dont l'habitat a été altéré par l'homme. Leurs conditions de vie particulières ne sont plus compatibles avec l'exploitation intensive du paysage.

Pour le Grand Tétrás et l'Engoulevent d'Europe, le type d'exploitation forestière joue un grand rôle. Le territoire occupé par le Grand Tétrás est très fragmenté, bien qu'il couvre l'ensemble des Alpes et des Préalpes septentrionales. L'Engoulevent d'Europe recherche quant à lui les forêts sèches et clairsemées. Ses effectifs ont diminué depuis que son habitat idoine est transformé en zones viticoles, mais également parce que les bois clairsemés disparaissent au profit des forêts denses, plus prisées par les exploitants. Cette espèce a aujourd'hui disparu du nord des Alpes.

En zone cultivée, la Huppe fasciée et le Vanneau huppé sont classés en danger. Tous deux étaient autrefois bien présents en Suisse. Les vergers ont largement disparu du nord des Alpes et la Huppe fasciée a perdu avec eux la végétation clairsemée qu'ils abritaient, dans laquelle elle aimait à nicher et où elle trouvait les gros insectes dont elle se nourrit. Son aire de distribution se limite actuellement aux régions chaudes du Valais et du Tessin.

En danger : cat. EN – Endangered	
* espèces qui n'ont jamais été fréquentes en Suisse	
Blongios nain	Mouette rieuse
Bihoreau gris*	Goéland cendré*
Canard chipeau*	Engoulevent d'Europe
Sarcelle d'été*	Guêpier d'Europe*
Nette rousse*	Huppe fasciée
Grand Tétrás	Pipit rousseline*
Marouette de Baillon*	Monticole bleu*
Vanneau huppé	Fauvette orphée*
Chevalier guignette	Crave à bec rouge*

Contrairement à la Huppe fasciée, le Vanneau huppé apprécie les zones humides. Les prairies et les champs, dans lesquels il niche, sont aujourd'hui drainés pour la plupart et le plus souvent exploités mécaniquement, si bien que le succès de reproduction est trop faible pour maintenir les effectifs.

Le Chevalier guignette, la Mouette rieuse et le Blongios nain sont touchés par la disparition des zones humides. Le Chevalier guignette niche sur les bancs de gravier bordant les cours d'eau non canalisés. Ce type de biotope a pratiquement disparu du Plateau ; il en subsiste dans les Préalpes et les vallées alpines, mais ils sont très compromis parce que fort appréciés comme lieux de loisirs. Ainsi, c'est en raison d'une diminution de ses habitats et des dérangements accrus que le Chevalier guignette ne niche plus du tout sur le Plateau et par cas isolés seulement dans les vallées alpines. La Mouette rieuse ne trouve pratiquement plus de zones marécageuses pour nicher. Les îlots artificiels ne sont que des expédients, car le Goéland leucophée, de plus grande taille qu'elle, est toujours susceptible de l'en déloger. En ce qui concerne le Blongios nain, il semble que la cause de son recul ne dépende pas exclusivement de la régression de ses habitats : ces derniers n'ont pas changé dans l'ensemble en Suisse, mais les effectifs de cet oiseau ont néanmoins légèrement augmenté depuis les années '80. Il est donc possible que dans son cas, les conditions d'hivernage en Afrique jouent, elles aussi, un rôle important.



Espèces vulnérables VU

Parmi les 44 espèces de la catégorie *vulnérable*, 20 ont toujours été rares en Suisse, contrairement aux 24 autres très répandues jadis. Parmi ces dernières, plusieurs se sont à présent rétablies mais restent néanmoins inscrites dans cette catégorie parce que leurs effectifs sont encore réduits et qu'elles demeurent donc vulnérables. On compte parmi elles le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe et l'Aigle royal. Ce dernier a probablement atteint la densité maximale possible dans les Alpes.

On trouve également des effectifs en hausse chez le Harle bièvre et la Cigogne blanche. La population alpine du Harle bièvre reste cependant réduite, et elle est séparée géographiquement de celles de l'Europe du Nord. La Cigogne blanche a bénéficié d'un projet de réintroduction. Sa mortalité imputable aux collisions avec les lignes électriques et d'autres installations demeure élevée, et ses ressources alimentaires restent limitées dans les zones cultivées.

Les espèces menacées des zones agricoles donnent bien des raisons de se soucier. Alouette lulu, Fauvette grisette, Bruants zizi, ortolan et proyer ont déjà délaissé une grande partie de ces zones et leurs

effectifs s'en sont fortement ressentis. Le Hibou moyen-duc aussi se fait de plus en plus rare, car les effectifs du Campagnol des champs, dont il se nourrit, diminuent en zone agricole. Même si le Choucas des tours a trouvé un habitat de remplacement dans les agglomérations (en particulier dans les vieilles tours), il reste vulnérable du fait que sa nourriture est surtout constituée de gros insectes, de plus en plus rares dans les zones agricoles à exploitation intensive. Autre handicap pour lui, la perte des lieux de nidifications due aux rénovations des bâtiments et à la raréfaction des arbres creux.

Quatre espèces en fort recul vivent en forêt. La Gélinoite des bois a disparu du Plateau et ses effectifs ont également diminué dans le Jura. Ceux de la Bécasse des bois et du Pic cendré ont également régressé un peu partout. Les effectifs du Pic mar semblent encore stables, bien que les forêts de feuillus riches en chênes ne se retrouvent plus qu'en peu d'endroits.

La diminution des grandes zones humides a provoqué le recul de la Locustelle tachetée et de la Rousserolle turdoïde. Les surfaces restantes sont trop petites pour ces espèces. Le Petit Gravelot enregistre une baisse d'effectif parce que, à l'instar du Chevalier guignette – classé en danger – il vit près des cours d'eau naturels riches en bancs de gravier, habitat devenant rare. Il a néanmoins réussi à stabiliser ses effectifs à un niveau modeste en étendant son habitat aux gravières. Le Martin-pêcheur d'Europe est lui aussi tributaire des ruisseaux et cours d'eau naturels bordés de falaises sablonneuses. Les sites de nidification dans les parois artificielles ne remplacent que localement son milieu naturel.

Certaines données font état d'une baisse partielle des effectifs du Monticole de roche. Cette espèce vit essentiellement en Valais, aux Grisons et au Tessin, dans les pentes exposées au soleil.



Ces oiseaux figurent dans la catégorie des espèces vulnérables, parce que leurs effectifs sont réduits et en diminution : Gélinoite des bois, Monticole de roche, Hibou moyen-duc, Bruant ortolan.

Vulnérable : cat. VU – Vulnerable	
* espèces qui n'ont jamais été fréquentes en Suisse	
Grèbe à cou noir*	Martin-pêcheur d'Europe
Cigogne blanche	Torcol fourmilier
Sarcelle d'hiver*	Pic cendré
Canard souchet*	Pic mar
Fuligule milouin*	Alouette lulu
Eider à duvet*	Bergeronnette printanière
Garrot à œil d'or*	Gorgebleue à miroir*
Harle huppé*	Monticole de roche
Harle bièvre	Bouscarle de Cetti*
Busard des roseaux*	Locustelle tachetée
Busard cendré*	Rousserolle turdoïde
Aigle royal	Hypolaïs ictérine
Faucon pèlerin	Fauvette épervière*
Gélinoite des bois	Fauvette grisette
Marouette ponctuée*	Gobemouche à collier*
Marouette poussin*	Panure à moustaches*
Petit Gravelot	Rémiz penduline*
Bécasse des bois	Choucas des tours
Mouette mélanocéphale*	Roselin cramoisi*
Martinet pâle*	Bruant zizi
Grand-duc d'Europe	Bruant ortolan
Hibou moyen-duc	Bruant proyer



Les effectifs du Coucou gris (en haut) et du Rougequeue à front blanc diminuent principalement dans les régions basses au nord des Alpes.

La Sterne pierregarin ne niche plus que sur des radeaux, plates-formes et îlots artificiels.

Espèces potentiellement menacées NT

Cette catégorie hétéroclite peut être divisée en trois groupes. Le premier groupe rassemble les cas limites : leurs effectifs sont (encore) relativement importants et leur régression ne suit pas un rythme justifiant leur classification en « espèce menacée ». La plupart des oiseaux de la catégorie NT appartiennent à ce groupe. Les espèces les plus concernées sont celles encore répandues aujourd'hui, plutôt ubiquistes, mais dont les effectifs reculent. L'Alouette des champs en fait partie, tout comme le Rougequeue à front blanc ou le Tarier des prés. Ils ne figurent pas dans la catégorie vulnérable parce qu'on les trouve encore relativement couramment dans certaines régions : le Rougequeue à front blanc au Tessin par exemple, le Tarier des prés dans les vallées alpines. Si le recul de ces espèces provient, comme on le sait, de l'exploitation intensive des cultures, la situation est moins claire chez le Coucou gris, le Pouillot fitis ou le Pouillot siffleur. L'origine du déclin doit probablement aussi être recherchée dans les quartiers d'hivers de ces espèces.

Le deuxième groupe rassemble les espèces qui ne sont pas classées comme menacées parce qu'elles bénéficient de mesures de protection spécifiques. Si ces dernières étaient levées, leurs effectifs diminueraient probablement à tel point que ces oiseaux figureraient rapidement

Potentiellement menacé : cat. NT – Near Threatened

Fuligule morillon	Alouette des champs
Bondrée apivore	Hirondelle de rivage
Faucon crécerelle	Pipit farlouse
Faucon hobereau	Rossignol philomèle
Tétras lyre	Rougequeue à front blanc
Perdrix bartavelle	Tarier des prés
Goéland leucopnée	Tarier pâtre
Sterne pierregarin	Locustelle luscinoïde
Coucou gris	Hypolaïs polyglotte
Effraie des clochers	Pouillot siffleur
Chevêchette d'Europe	Pouillot fitis
Martinet à ventre blanc	Corbeau freux

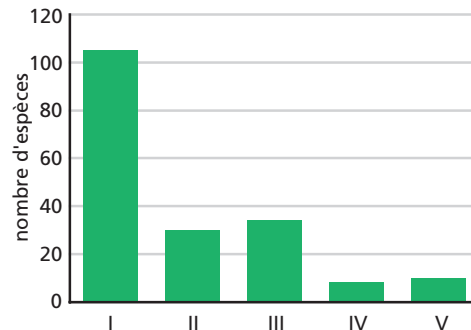
dans une catégorie des espèces menacées. Quelques exemples : la Sterne pierregarin, qui ne niche plus que sur des sites artificiels, le Faucon crécerelle et l'Effraie des clochers, dont les effectifs diminueraient sans l'aide de nichoirs. La plupart des Martinets à ventre blanc et presque toutes les Hirondelles de rivage nichent dans des habitats créés par l'homme : bâtiments pour les premiers, gravières pour les secondes. Il en va de même pour le Corbeau freux, qui vit essentiellement en région urbaine. La conservation des sites de nidification de ces espèces dépend du bon vouloir de l'homme.

Le troisième groupe comprend le Fuligule morillon et le Goéland leucopnée, deux espèces qui n'ont jamais été fort répandues en Suisse et dont les effectifs augmentent. Ces derniers demeurent cependant réduits, c'est pourquoi ces deux espèces figurent dans la catégorie *potentiellement menacé*.





Responsabilité internationale : oiseaux nicheurs



Pour la plupart des espèces, la part suisse des effectifs européens est faible. Classe I : proportion plus petite que le rapport des superficies Suisse/Europe (<0,7%). Les classes II à V correspondent à des proportions jusqu'à 2 fois, 5 fois, 10 fois et >10 fois le rapport des superficies (valeur attendue). La Niverolle alpine (à gauche) a le pourcentage le plus élevé.

Au plan international, la Suisse assume une responsabilité toute particulière envers les oiseaux alpins. Cette responsabilité s'étend aussi à certaines espèces de rapaces et d'oiseaux des forêts. Une part significative de leurs effectifs niche dans notre pays.

Le Bruant proyer ne nichaient plus dans notre pays, ce serait certes une perte pour notre biodiversité et l'indice clair d'un mauvais état de nos zones humides et agricoles. Par contre, à l'échelon européen, cette perte serait de moindre importance, car ces espèces présentent toutes deux de gros effectifs dans d'autres régions. En revanche, si les effectifs suisses de la Niverolle alpine diminuaient de moitié, cela se traduirait directement sur ses effectifs globaux, car près d'un tiers des Niverolles alpines nichent en Suisse.

La liste rouge suisse évalue le degré de menace encouru par une espèce sur le territoire suisse. Elle n'indique pas, en revanche, si cette espèce est menacée dans la totalité de son aire de distribution au cas où elle viendrait à disparaître de Suisse. Si, par exemple, le Courlis cendré ou

On parle de forte proportion par rapport aux effectifs européens lorsque cette proportion est plusieurs fois supérieure à celle du rapport des superficies Suisse/Europe,

Espèces dont les effectifs suisses constituent une part particulièrement significative par rapport aux effectifs européens. Cette part est indiquée en pourcent.

Classe V (>10 fois la valeur attendue)		Classe IV (5 à 10 fois la valeur attendue)	
Niverolle alpine	32%	Bec-croisé des sapins	6%
Accenteur alpin	29%	Aigle royal	6%
Pipit spioncelle	25%	Buse variable	5%
Chocard à bec jaune	19%	Roitelet huppé	5%
Merle à plastron	18%	Milan noir	5%
Cassenoix moucheté	12%	Mésange noire	5%
Roitelet à triple bandeau	10%	Milan royal	5%
Rougequeue noir	8%	Tichodrome échelette	5%
Venturon montagnard	8%		
Perdrix bartavelle	8%		



Classe de responsabilité		Nombre d'espèces
1	Espèces menacées en Suisse et dont les effectifs helvétiques sont proportionnellement importants.	10
2	Espèces menacées en Suisse et dont les effectifs helvétiques sont proportionnellement peu importants.	60
3	Espèces non menacées en Suisse mais dont les effectifs helvétiques sont proportionnellement importants.	42
4	Espèces non menacées en Suisse et dont les effectifs helvétiques sont proportionnellement peu importants.	52
5	Espèces qui n'ont jamais été fréquentes en Suisse.	31

Notre responsabilité à l'égard des oiseaux dépend de leur degré de vulnérabilité selon la liste rouge suisse, ainsi que de la proportion des effectifs européens établis dans notre pays.

qui est la valeur attendue. Notre pays s'étend sur 0,7% seulement de la superficie européenne (Russie non incluse dans le calcul). Ainsi, la Perdrix bartavelle, par exemple, dont la part Suisse des effectifs européens est de 8%, présente une fréquence plus de 10 fois supérieure à la valeur attendue.

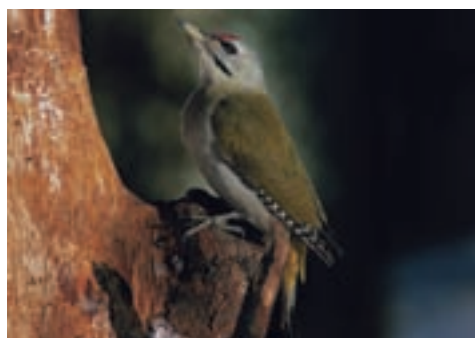
Les oiseaux dont la Suisse héberge la plus grande partie des effectifs européens habitent presque toutes dans les hautes Alpes et les forêts de montagne. Mais parmi eux figurent également certains rapaces et autres espèces rencontrées dans les forêts de plus basse altitude, comme les deux espèces de roitelets.

La plupart des espèces dont la Suisse héberge une forte proportion des effectifs européens ne sont pas menacées dans notre pays. Une attention particulière doit toutefois leur être portée et leurs effectifs doivent être surveillés de près, afin de détecter précocement toute évolution négative. Ces espèces, non menacées en Suisse mais représentant une forte proportion d'effectifs par rapport à l'Europe, figurent en classe 3 du tableau ci-dessus. La protection de la nature doit porter son attention en priorité sur les espèces dont les effectifs suisses sont significatifs au plan international et qui figurent également sur la liste rouge suisse (classe 1). On compte parmi elles quatre rapaces : l'Aigle royal, le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau et le Faucon pèlerin, ainsi que la Gêlinotte des bois, la Perdrix bartavelle, le Coucou gris, le Martinet à ventre blanc, le Pic cendré et le Monticole de

roche. Parmi ces espèces, celles dont les effectifs diminuent, comme le Coucou gris ou le Pic cendré, devraient faire l'objet de programmes de protection.



La Perdrix bartavelle occupe une aire de distribution relativement limitée en Europe : elle s'étend des Alpes jusqu'au sud de l'Italie et en Bulgarie.



Le Pic cendré a une prédilection pour les forêts de feuillus sur sol humide riche en bois mort sur pied.



La Suisse est un territoire important pour le Roitelet à triple bandeau. Ses effectifs ne sont pas menacés.

Protection des espèces et des habitats

Une aide concrète à la survie des oiseaux requiert souvent la protection et la revalorisation de leur habitat. Les régions particulièrement riches et abritant un nombre élevé d'espèces significatives doivent être protégées et conservées dans leur ensemble.

Favoriser la survie de certaines espèces est possible mais nécessite souvent de gros efforts. C'est un travail qui exige généralement des recherches approfondies pour déceler d'où provient exactement la baisse d'effectifs. Ce travail est justifié et nécessaire pour les espèces très menacées. Lorsque les besoins d'une espèce sont très spécifiques, ce n'est souvent que par des mesures spéciales et très ciblées qu'il sera possible d'obtenir des résultats. De nombreuses espèces peuvent toutefois profiter de mesures plus générales de revalorisation de leur habitat. Un exemple est l'extensification de l'exploitation agricole, qui s'accompagne d'une augmentation de la diversité botanique et entomologique, qui favorise à son tour toute une série d'espèces d'oiseaux.

La Huppe fasciée : Des mesures couronnées de succès grâce à la recherche

Le Valais est l'une des dernières régions où la Huppe fasciée est bien représentée, bien que là aussi, ses effectifs aient reculé. Au cours des années '90, l'espèce ne nichait plus que sur les versants de la vallée du Rhône et son succès de reproduction était faible. L'étude approfondie de sa nidification a pu montrer que les adultes recherchaient la nourriture pour leur nichée au fond de la vallée, donc loin du nid, dans les vergers où abonde leur nourriture préférée, les Courtilières. Mais dans ces conditions, rechercher la nourriture s'avérait trop pénible et il ne leur était plus possible d'élever un nombre suffisant de jeunes. Parallèlement, nidifier dans la vallée n'était plus possible par manque de sites appropriés. En effet, la Huppe installe généralement son nid dans les cavités des vieux arbres, et ceux-ci ont pour la plupart été abattus. La mise en place de nichoirs dans la vallée, à proximité des populations de Courtilières, a produit le résultat escompté : les Huppes fasciées ont immédiatement adopté ces nichoirs et le succès de nidification a augmenté sensiblement.



La Huppe fasciée trouve encore sa nourriture en abondance dans la vallée du Rhône ; il était néanmoins nécessaire d'installer des nichoirs pour permettre sa survie.





Important Bird Areas – Les zones importantes pour l'avifaune en Suisse

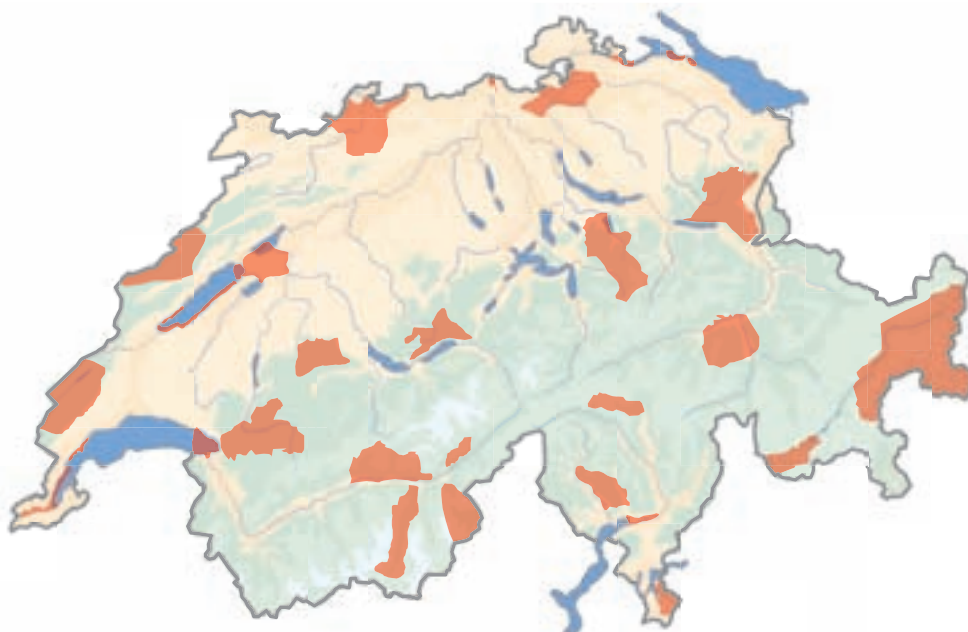
Les régions abritant simultanément plusieurs espèces essentielles sont considérées comme particulièrement importantes. Il s'agit de régions offrant des conditions de vie très favorables pour ces espèces, ce qui leur permet d'atteindre des densités plus fortes qu'ailleurs. La protection de ces régions permet de garantir la survie de ces communautés d'espèces à long terme.

Cette approche est poursuivie par le projet international concernant les zones importantes pour l'avifaune, mieux connu sous sa désignation anglaise : Important Bird Areas, IBA. L'objectif de ce projet consiste à protéger, dans les différents pays concernés, les régions de concentration des espèces pour lesquelles, du point de vue international, ces pays portent une responsabilité particulière. Les zones IBA s'appliquent non seulement aux oiseaux nicheurs mais également aux lieux de concentration des oiseaux migrateurs. La définition des zones a été établie dans toute l'Europe selon les mêmes critères. Pour la Suisse, les régions ont été définies sur la base des données de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Il s'agit d'une collaboration entre la Station ornithologique suisse et l'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO–BirdLife Suisse.



La Basse-Engadine est une IBA particulièrement diversifiée de l'arc alpin : on y trouve aussi bien des paysages agricoles traditionnels que le Parc National.

L'arc alpin représente, au niveau européen, une région et un habitat particulier. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des IBA définies soient situées dans les régions montagneuses de la Suisse. En plaine, ce sont principalement les lacs qui ont été retenus, du fait de leur importance pour les oiseaux d'eau hivernants.



Les IBA, les zones importantes pour l'avifaune en Suisse.



Responsabilité internationale : hôtes de passage

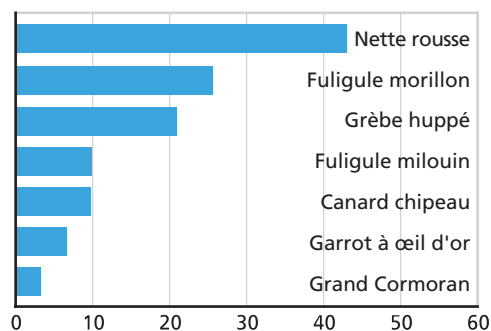
En hiver, les oiseaux aquatiques se concentrent souvent en grand nombre. En protégeant les zones qui permettent aux hivernants de chercher leur nourriture et de se reposer, la Suisse contribue efficacement à la conservation des oiseaux aquatiques en Europe.

leur migration vers leurs sites de nidification. Chaque vol représente une dépense énergétique supplémentaire. Voilà pourquoi les oiseaux aquatiques passent cette saison essentiellement à se reposer et à rechercher leur nourriture. Dans les régions où la chasse et les activités de loisirs sont courantes, les oiseaux sont souvent dérangés et obligés de s'envoler. Lorsque cela arrive trop fréquemment, les oiseaux quittent tout bonnement la région.

La protection des sites est un instrument particulièrement adapté à la protection des oiseaux d'eau. Les régions favorables accueillent ces oiseaux en grand nombre lors de leur migration ou leur hivernage. C'est là qu'ils doivent trouver leur nourriture en abondance pour pouvoir passer la saison froide ou pour se ravitailler lors de

Les réserves pour les oiseaux d'eau ont donc pour objectif de définir des zones de tranquillité. Au premier plan figurent les zones dont l'importance est reconnue au plan international. Cette importance est définie selon les critères de la *Convention de Ramsar – convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*. Cette convention a été signée par la Suisse en 1976. L'un des critères stipule qu'un site est dit d'importance internationale dès qu'il héberge régulièrement 1% de la population d'une espèce. En Suisse, sept espèces atteignent ce seuil dans un site au moins : la Nette rousse, les Fuligules morillon et milouin, le Canard chipeau, le Garrot à œil d'or ainsi que le Grèbe huppé et le Grand Cormoran.

Le territoire suisse est une zone d'hivernage d'importance majeure pour plusieurs espèces. Le graphique montre le pourcentage de l'ensemble de la population d'origine, au cours des années '90.



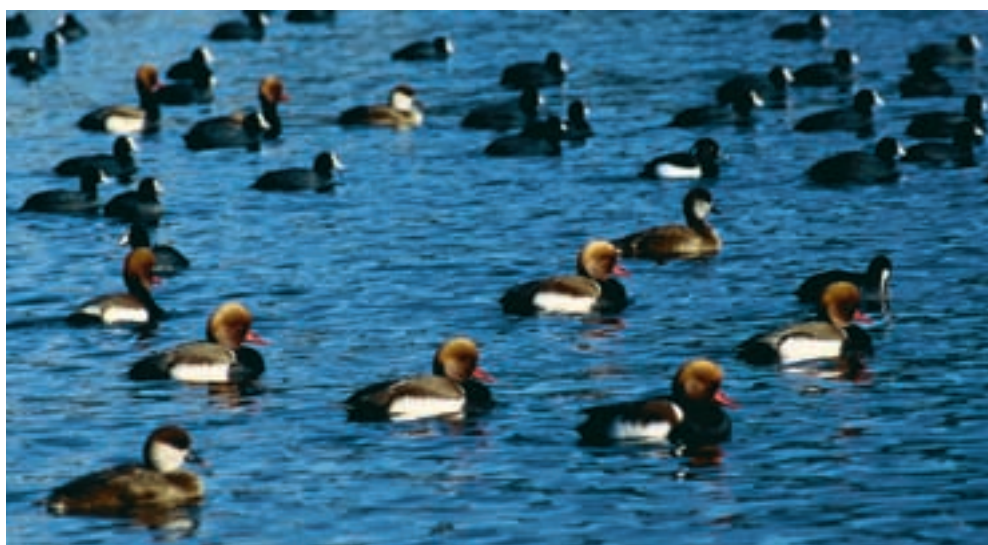


Les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants d'importance internationale (rouge) et nationale (jaune) selon l'ordonnance fédérale révisée en 2001, ainsi que les sites des inventaires de la Station ornithologique suisse, non inclus dans l'inventaire fédéral (blanc).

Les zones d'importance internationale ont été déterminées par la Station ornithologique suisse en 1976 et 1987. Sur cette base, la Confédération a établi l'*Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrants d'importance internationale et nationale* qui a force légale. Neuf réserves ont été définies en 1991, une dixième est venue s'ajouter lors de la révision de l'inventaire en 2001. La chasse est interdite dans les réserves, et d'autres restrictions sont en vigueur dans certaines zones ; il s'agit principalement d'une interdiction de naviguer. Les réserves abritent actuellement une partie importan-

te des oiseaux aquatiques qui hivernent en Suisse. En moyenne, près de 20% des oiseaux aquatiques séjournent dans les réserves, même si ces dernières ne couvrent qu'une petite partie de la surface des eaux en Suisse.

Selon des principes similaires, la Station ornithologique suisse a établi en 1995 un inventaire des zones d'importance nationale pour les oiseaux d'eau, comprenant 43 sites. Seuls 18 d'entre eux ont été inclus dans l'inventaire fédéral ; il s'agit surtout de zones dans lesquelles la chasse est déjà interdite au niveau cantonal.



Depuis la fin des années '80, la Nette rousse hiverne de plus en plus fréquemment en Suisse et dans la partie allemande du lac de Constance. Cet oiseau arrive chez nous d'Espagne principalement. Ces derniers hivers, les recensements ont permis de dénombrer environ 20000 individus, ce qui représente plus de la moitié de la population d'Europe méridionale et centrale. Ce canard bénéficie tout particulièrement des réserves pour les oiseaux d'eau du lac de Neuchâtel.



Changements : d'où proviennent-ils ?

La distribution et les effectifs des différentes espèces d'oiseaux changent continuellement selon un processus naturel. Mais aujourd'hui, l'homme intervient de plus en plus souvent dans l'évolution des populations – souvent d'une manière indirecte et involontaire.

Les raisons des changements à long terme de la distribution et des effectifs de l'avifaune sont en définitive toutes liées aux changements climatiques ; ceci bien sûr en excluant les interventions de l'homme. Les variations à court terme sont principalement dues aux conditions météorologiques régnant par exemple au cours d'une saison. Les influences dues à l'homme peuvent se résumer par le terme « exploitation du territoire ».

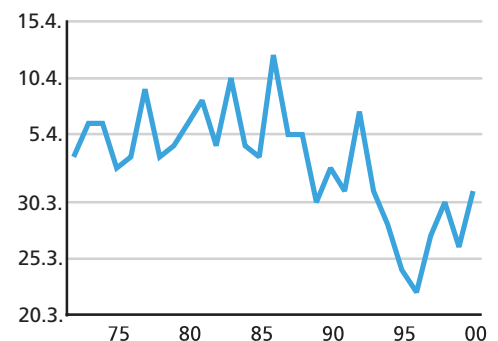
Le climat

La diversité de l'avifaune d'une région est principalement définie par la végétation.

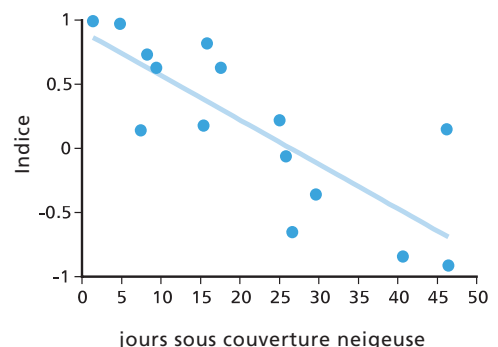
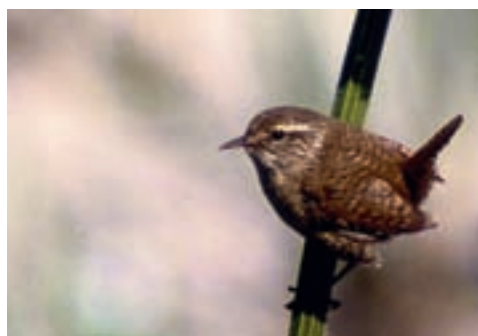
Cette dernière est elle-même dépendante de la température et des conditions hydrologiques, qui sont influencées par le climat. Depuis le retrait des glaciers, après la dernière glaciation, des espèces des régions plus chaudes ont immigré, alors que d'autres, comme le Lagopède alpin, ne trouvaient refuge que dans les hautes Alpes.

Aujourd'hui, le climat est également influencé par l'homme. Nous ne savons encore que peu de choses de l'influence à long terme du réchauffement climatique global sur l'avifaune suisse. Les premiers indices permettent cependant d'ores et déjà certains constats. Ainsi, entre les deux périodes de relevés de l'Atlas des oiseaux nicheurs, dans les années '70 et '90, plusieurs espèces ont étendu leur aire de répartition vers des régions situées à plus haute altitude. En outre, un nombre croissant d'espèces, qui quittaient autrefois la Suisse pour hiverner dans la région méditerranéenne, restent à présent toute l'année dans notre pays. Des changements sont également observés chez les grands

Depuis 1990, l'arrivée des premières Hirondelles rustiques sur les sites de reproduction près de Rümlang ZH s'est avancée jusqu'en mars – conséquence d'un changement climatique à long terme ?



Le Troglodyte mignon réagit fortement aux conditions hivernales difficiles. L'effectif de l'année suivante s'en trouve réduit, mais la population peut néanmoins se remettre rapidement lorsque les conditions sont plus favorables. Ce phénomène est représenté dans le graphique ci-contre, qui montre la relation entre l'indice de population et le nombre de jours sous couverture neigeuse.





migrateurs, qui reviennent de plus en plus tôt. Ces espèces sont néanmoins influencées à part égale par les changements climatiques intervenant en Afrique.

Exploitation du territoire

Il y a 10000 ans, le paysage suisse était caractérisé par des forêts étendues et des marécages. Les forêts étaient néanmoins plus ouvertes et soumises à une dynamique plus intense. Elles offraient un habitat aux espèces forestières tout comme à celles des paysages semi-ouverts. Les défrichements massifs et l'exploitation agricole ont donné naissance à la mosaïque qui caractérise aujourd'hui notre paysage. Les espèces forestières ont été confinées aux surfaces boisées restantes, certaines se sont adaptées aux nouvelles conditions et aux habitats nouvellement créés. Les surfaces agricoles ouvertes ont fourni des conditions de vie favorables à des espèces nouvelles, principalement à celles vivant dans les steppes. L'augmentation de la diversité du paysage a également entraîné jadis l'augmentation de la diversité des espèces aviennes. L'intensification de l'agriculture et de l'exploitation du paysage au 20^e siècle a néanmoins provoqué une diminution de la diversité des habitats.

Des changements peuvent être observés dans chaque type d'habitat. Ils sont liés à l'accroissement de la population humaine, qui a nécessité l'extension des surfaces construites – souvent au dépens des surfaces agricoles. Une extension importante des infrastructures a accompagné celle des villes et des villages. C'est avant tout la construction des routes qui a considérablement diminué la surface des habitats ; l'augmentation du trafic influence par ailleurs les habitats situés à proximité des axes routiers. La desserte des forêts et des alpages a permis de renforcer l'exploitation des régions reculées pour les loisirs et le tourisme. Les surfaces proches de l'état naturel ont particulièrement souffert sur le Plateau. Les surfaces résiduelles se situent telles des îlots dans les zones agricoles et sont pour cette raison particulièrement menacées.



Le Diegtertal (canton de Bâle-Campagne) vue de la Bergflue. Une exploitation agricole traditionnelle et diversifiée prédominait en 1955. De vastes vergers caractérisaient le paysage. La photo prise en 1995 montre des changements bien visibles, typiques pour beaucoup de régions en Suisse : l'autoroute sépare la vallée en deux parties et représente l'élément paysager et acoustique le plus important. Le village campagnard s'est agrandi et a maintenant un aspect de banlieue d'une grande agglomération. Un bon nombre de vergers ont été remplacés par des prairies et des champs étendus.

Il existe un cadre légal permettant de valoriser et d'améliorer les habitats nécessaires à l'avifaune. Les pages suivantes relèvent les interventions nécessaires dans les différents habitats.



Paysage agricole – désert cultivé ou espace vital ?

Notre paysage agricole a été créé par la pâture, les défrichements et l'assèchement des sites marécageux. De nombreuses espèces animales et végétales ont pu y trouver un habitat adéquat. Cependant, dès le milieu du 20^e siècle, l'intensification de l'exploitation du territoire et toutes ses conséquences ont mis de nombreuses espèces en difficulté.

Bien que le paysage agricole ait été entièrement façonné par l'homme, il offrait de bonnes conditions de vie à de nombreuses espèces d'oiseaux. De la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle, plusieurs espèces y ont trouvé des habitats optimaux : le Faucon crécerelle, la Perdrix grise, la Caille des blés, la Chevêche d'Athéna, la Huppe fasciée, le Pipit des arbres, le Tarier des prés, le Rougequeue à front blanc, la Fauvette grisette, les Pies-grièches grise, à tête rousse et écorcheur, les Bruants proyer et jaune. Au cours des dernières décennies, la mécanisation de l'agriculture, l'utilisation de plus en plus fréquente d'engrais et de produits phytosanitaires ainsi que l'importation de fourrages et le développe-

ment de variétés culturales plus rentables ont changé l'aspect et l'état du paysage agricole de manière fondamentale. De nombreuses espèces du paysage agricole ont peu à peu disparu en raison de l'intensification de l'agriculture. La diminution de la diversité des espèces est également constatée dans les autres groupes faunistiques et chez les végétaux. Nombreuses sont les régions agricoles dans lesquelles la surface minimale nécessaire à la survie d'espèces animales et végétales n'est plus suffisante. La politique agricole suisse a été redéfinie dans les années '90 : l'agriculture a désormais un cahier des charges comprenant des aspects écologiques. La plupart des domaines agricoles appliquent aujourd'hui la production intégrée, et la production biologique prend rapidement de l'importance. Cependant, on ne relève toujours pas de changement clair dans l'évolution numérique des oiseaux nicheurs. Seules certaines surfaces limitées ont pu être transformées en habitat favorable pour des espèces exigeantes du paysage agricole, et ceci uniquement dans le cadre de projets supervisés par des spécialistes. La situation de nombreuses espèces de la liste rouge ne pourra s'améliorer que si les mesures de revalorisation sont mises en



Tarier des prés



œuvre de manière ciblée et sur des surfaces étendues.

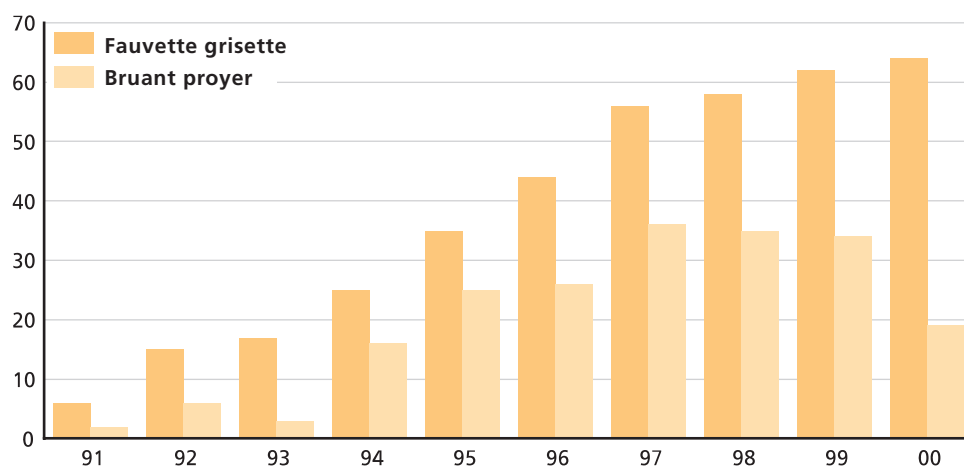
Les perdants : les nicheurs au sol

L'agriculture intensive nuit particulièrement aux oiseaux qui nichent au sol. La végétation y est souvent haute et dense, ce qui complique leur recherche de nourriture, parce que les insectes et autres invertébrés deviennent difficilement accessibles. Les nids, posés à même le sol, sont souvent détruits par les fauchages fréquents ou la culture des champs.

Le Tarier des prés est l'exemple typique d'une espèce nichant au sol, dans les prairies exploitées de manière traditionnelle – donc richement structurées. Cette espèce a quasiment disparu du Plateau au cours des vingt dernières années. Elle figure aujourd'hui parmi les espèces caractéristiques des paysages montagnards ouverts et semi-ouverts. Mais même dans les vallées de ces régions, il lui est de plus en plus difficile de nicher, à cause des fenaisons précoces, répétées toutes les 3 semaines.

De nouveaux habitats grâce à la compensation écologique

Dès 1992, la Station ornithologique suisse a lancé des projets de revalorisation du paysage agricole dans certaines régions, dont la Champagne genevoise, où des jachères florales ont été aménagées. Les 23 bandes de jachère occupaient moins de 1% de la surface agricole en 1992, puis 3% en 2000, pour une surface totale de 17,5 ha. L'impact de ces mesures de compensation sur les populations d'oiseaux nicheurs typiques de la région fut néanmoins impressionnante. En effet, on a pu observer une multiplication des effectifs de la Caille des blés, du Tarier pâtre, de l'Hypolaïs polyglotte, de la Fauvette grisette et du Bruant proyer. Cet exemple montre qu'il serait possible de regagner une partie au moins de la diversité de l'avifaune perdue. On constate cependant que trop souvent encore, les mesures de compensation écologique sont réalisées uniquement selon des critères économiques et sans objectif écologique précis.



Nombre de territoires de Fauvettes grisettes et de Bruants proyers en Champagne genevoise ; le paysage agricole a été revalorisé par des jachères florales, des bandes-abri et des haies sur une surface totale d'environ 6 km².



De la forêt vierge à la forêt d'exploitation

La forêt est notre habitat le plus riche en oiseaux, en nombre comme en espèces. Dans la plupart des cas, ils y trouvent des conditions de vie favorables, même en forêt d'exploitation. Par contre, certaines espèces tributaires des formes traditionnelles d'exploitation forestière régressent fortement.



Seuls 50 à 70 couples d'Engoulevent d'Europe nichent encore en Suisse. Les raisons de cette diminution sont multiples : abandon des forêts pâturées, destruction des forêts sur sol sec suite à l'aménagement de vignobles, de l'extraction de la roche ou de gravier et suite aux constructions et transformation des taillis en futaies.

Depuis la fin du 19^e siècle, la surface forestière totale en Suisse est protégée, et elle a même augmenté depuis. Près du tiers du territoire suisse est boisé. La plus grande partie des forêts est exploitée, et en de nombreux endroits du Plateau, les forêts de feuillus ont été remplacées par des forêts de résineux. Seules les régions montagneuses inaccessibles hébergent encore des forêts non exploitées – ou qui ne le sont plus depuis longtemps. En vieillissant, les forêts d'exploitation résultant de plantations évoluent vers des forêts sombres et dépourvues de sous-bois et de végétation herbacée.

Les espèces d'oiseaux qui s'accommodent des conditions offertes par les forêts exploitées présentent souvent des effectifs

très importants. En tant que pays fortement boisé, la Suisse a donc une responsabilité internationale à l'égard de nombreuses espèces forestières. Le tableau est toutefois bien différent pour les oiseaux qui vivent dans des types de forêts correspondant à des formes d'exploitation qui ne sont plus pratiquées aujourd'hui. Jadis, ces espèces trouvaient toujours, dans les vastes forêts primaires, des régions dont la structure leur convenait. C'est en effet dans les forêts laissées à elles-mêmes que les événements naturels comme les chablis, les avalanches ou les incendies génèrent une riche mosaïque de surfaces aux structures variées. Depuis que l'homme tente d'éviter ces « catastrophes naturelles » et referme au plus vite les blessures du paysage, il ne subsiste pratiquement plus d'habitat pour les espèces vivant dans les forêts clairsemées ou riches en stades pionniers. De plus, les surfaces maintenues ouvertes par les grands mammifères ont disparu en même temps que ces animaux.

Protection des habitats forestiers

La loi fédérale sur les forêts de 1993 offre une base légale permettant d'améliorer



de manière essentielle l'habitat forestier des oiseaux. Les cantons sont en particulier chargés de définir des réserves forestières. Ces dernières ne peuvent être exploitées ou alors leur exploitation doit viser des objectifs de protection de la nature. Ce type de réserves offre des conditions favorables pour certaines espèces de la liste rouge, telles que le Grand Tétrás, la Gélínotte des bois ou la Chevêchette d'Europe, tributaires de vastes forêts de montagnes bien étagées. Le Pic cendré et le Pic mar pourraient, quant à eux, bénéficier d'îlots de vieux bois dans les forêts mixtes de feuillus riches en chênes. La conservation de vieux arbres et d'arbres morts sur pied augmente en général l'offre alimentaire des différentes espèces de pic et met à leur disposition des substrats pour forer leurs cavités. Par ailleurs, d'autres espèces profitent à leur tour des vieilles cavités abandonnées.

Les espèces figurant sur la liste rouge requièrent des mesures ciblées. L'Engoulevent d'Europe, par exemple, qui ne dispose plus des chênaies à chêne pubescent et des pinèdes pâturées par les chèvres, exige des réserves spéciales dans lesquelles les tronçonneuses remplacent l'entretien de la forêt par les chèvres. Les mesures destinées à promouvoir une espèce exigeante au plan de l'habitat ne favorisent pas uniquement cette espèce-là, mais toute une communauté d'animaux et de plantes. Voici, à titre d'exemple, deux oiseaux menacés qui nécessitent des programmes spécifiques de protection : le Grand Tétrás et le Pic mar.

Exemple : le Grand Tétrás

Cet oiseau habite les boisements bien structurés, clairsemés et pourvus d'une végétation herbacée. Il vit dans l'ouest du Jura, dans les Préalpes septentrionales et en Engadine. Ses effectifs helvétiques ont fortement diminué : au printemps 1985, on évaluait le nombre de coqs à 550–650 alors qu'aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux. Certains sites du Grand Tétrás sont d'ores et déjà isolés les uns des autres. Ce gallinacé est très sensible à la présence humaine : champignonnières, cyclistes (VTT), motocross,

joggeurs, skieurs hors piste, etc. L'importunent grandement, tout comme les observateurs et les photographes attirés par ses parades nuptiales. Les dessertes forestières favorisent l'accès à son habitat par ces visiteurs importuns. Dans les régions habitées par le Grand Tétrás, il faudrait éviter de construire de nouvelles routes forestières mais plutôt tester d'autres moyens d'exploitation (par ex. grue câblée). De même, il serait nécessaire d'instaurer des réserves forestières.

Exemple : le Pic mar

L'habitat optimal de cet oiseau est la forêt garnie de vieux chênes à l'écorce crevassée et de nombreuses branches mortes. Les chênaies ne constituent qu'une faible proportion des forêts suisses et les effectifs du Pic mar, 250–300 couples, sont très restreints. Les chênes représentaient jadis une importante source de matière première et leur culture était donc favorisée. De nombreux boisements habités aujourd'hui par le Pic mar sont vieillissants et prêts à être exploités. Cette espèce ne pourra se maintenir dans ses effectifs actuels qu'en conservant ces forêts aussi longtemps que possible et en plantant de nouvelles chênaies.

L'habitat typique du Grand Tétrás se compose de résineux, et il est richement pourvu en myrtilles, airelles et autres arbustes nains.



Seul un petit nombre de forêts répondent actuellement aux besoins du Pic mar.



Le Grand Tétrás fait partie des espèces en danger.





Les montagnes – une nature intacte ?

Malgré leur nature intacte en apparence, les régions montagneuses connaissent, elles aussi, depuis des siècles l'influence de l'homme. Son impact négatif provient actuellement du tourisme, de l'embuissonnement des alpages abandonnés et de l'intensification des cultures.

La Suisse est un pays de montagne. Situé au centre de l'arc alpin, notre pays se doit d'assurer la conservation de la biodiversité des Alpes. La publicité touristique, elle aussi, exploite l'image de cette nature unique.

Comparés à d'autres habitats, les paysages montagneux sont certes encore proches de l'état naturel. Cependant, ils sont malgré tout fortement influencés par l'homme. Ainsi, la limite des forêts a souvent été repoussée vers le bas pour gagner des pâturages. Les oiseaux qui vivent dans les paysages semi-ouverts et qui arrivent à s'acclimater aux conditions d'altitude trouvent un habitat idéal dans les zones de transition entre forêts et pâturages alpins. En effet, dans ces régions aux structures très diversifiées, on trouve

non seulement des espèces typiquement montagnardes comme le Tétraz lyre, le Merle à plastron ou le Venturon montagnard, mais également le Pipit des arbres qui a pratiquement disparu du Plateau. La mosaïque des paysages montagnards s'avère de fait influencée négativement par deux mouvements contraires : l'agriculture se retire des régions les moins favorables pour s'étendre aux autres, et parallèlement à cette extension, elle suit les processus d'aménagement et d'intensification pratiqués sur le Plateau ces dernières décennies.

Outre le retrait de l'agriculture de certaines régions, on assiste aussi à une augmentation du tourisme. De tout l'arc alpin, la Suisse présente une densité unique de dessertes, routes, sentiers de montagne, remonte-pentes, téléphériques, etc. Les habitats peuvent s'en trouver modifiés, comme dans le cas des pistes de ski dont l'aplanissement empêche pratiquement toute repousse de la végétation naturelle. L'impact négatif est plus grand encore lorsque, dans un but de valorisation touristique, des régions encore vierges sont touchées. Ceci concerne par exemple l'Aigle royal, que les parapentistes dérangent parfois dans des endroits par ailleurs in-



Le Chocard à bec jaune est l'une des seules espèces à profiter de l'augmentation du tourisme. En effet, il se rend volontiers aux abords des restaurants et des stations de téléphériques où il trouve d'abondantes ressources alimentaires.



accessibles, ou bien des espèces vivant à haute altitude comme le Lagopède alpin.

Les problèmes des régions alpines doivent avant tout être résolus par l'application des lois sur l'aménagement du territoire. Renoncer à la valorisation des zones peu exploitées jusqu'à présent est indispensable, si la Suisse veut assumer sa responsabilité à l'égard des régions alpines. Définir et protéger les zones de repos, même sur des surfaces réduites, peut concrètement contribuer à sauvegarder les espèces sensibles comme le Lagopède alpin ou le Tétrás lyre, surtout en hiver. Bien que la majorité des oiseaux alpins ne soient pas actuellement menacés, des mesures préventives de protection s'imposent d'ores et déjà.

Exemple : Le Tétrás lyre

En tant que pays à forte proportion alpine, la Suisse porte une lourde responsabilité envers les populations de Tétrás lyres vivant en altitude. Leur chasse, encore pratiquée dans certains cantons, ne constitue que l'un des facteurs négatifs. Leurs effectifs sont surtout influencés par les modifications de leur habitat et les changements climatiques.

Parce qu'il vit dans les zones de transition forêt – pelouse alpine, le Tétrás lyre occupe un habitat dynamique souvent exploité comme alpage. De plus, son habitat optimal se déplace naturellement vers les hauteurs en raison des changements climatiques persistants. En effet, le réchauffement global repousse la limite des forêts en altitude, réduisant ainsi les surfaces ouvertes ou les supprimant complètement si la forêt envahit également les crêtes. Le défrichement des forêts, lié à l'exploitation des alpages de haute montagne, avait abaissé leur limite, mais, lorsque les alpages sont abandonnés, de vastes étendues d'aulnes verts denses et des forêts fermées s'installent.

De nombreux problèmes proviennent aussi du tourisme. En effet, les sites de parade du Tétrás lyre, situés sur les crêtes, sont également des emplacements recherchés pour les stations de remontées mécani-

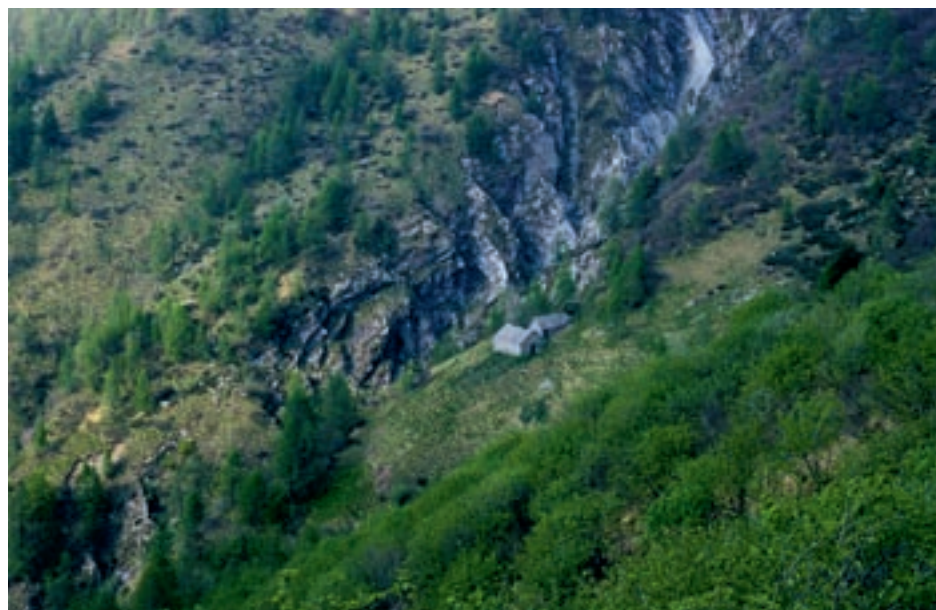


La commercialisation du tourisme dans l'arc alpin amène des dérangements même dans les régions les plus reculées.

ques. Les boisements clairsemés qui garnissent l'habitat du Tétrás lyre sont en outre de plus en plus appréciés par les skieurs hors-piste. Tous ces facteurs empêchent cet oiseau de profiter pleinement de son habitat, surtout pendant la délicate période hivernale où le Tétrás lyre ne peut se nourrir que de végétaux, ce qui le contraint à économiser son énergie.



Au Tessin, le Tétrás lyre est surtout touché par l'emboisement des alpages.





Les agglomérations – habitat de substitution ?

L'urbanisation progresse en Suisse sans fléchir, et sur des surfaces importantes. Mais peu d'espèces d'oiseaux en profitent.

Les agglomérations et les routes recouvrent près de 7% du territoire suisse. Du point de vue de leur seule superficie, les zones urbanisées représentent donc pour les oiseaux un habitat potentiellement significatif. La diversité des espèces vivant dans les villages et les villes est relativement grande, surtout dans les parcs et les quartiers de villas. La plupart d'entre elles sont néanmoins peu spécialisées et vivent normalement en forêt. Pour les espèces plus exigeantes, l'extension des agglomérations est souvent synonyme de perte de l'habitat.

Adapté à la vie urbaine

Sans tenir compte du Moineau domestique, le Pigeon biset domestique, issu de pigeons domestiques revenus à l'état sauvage, est l'espèce la mieux adaptée à la ville. On trouve aussi, cependant, des espèces purement sauvages s'étant adap-

tées à la vie urbaine. Le Merle noir en est un exemple : alors qu'il vivait autrefois exclusivement en forêt, ce qui est encore le cas en Europe de l'Est par exemple, on le rencontre aujourd'hui chez nous dans toutes les agglomérations. Il trouve des vers de terre dans les gazons tondus et niche dans les buissons et sur les maisons. Le Merle noir se maintient bien dans les agglomérations, malgré d'importantes pertes dues au trafic et aux chats.

La Pie bavarde a commencé récemment à coloniser les agglomérations, ce qui lui a permis de compenser la raréfaction de ses habitats en région agricole. Elle se complaît dans les habitats alternant surfaces ouvertes et arbres de haut jet, dans lesquels elle niche. Elle a appris à rechercher sa nourriture dans les composts et les parcs, et profite également des déchets abandonnés. Elle ne dédaigne pas non plus les œufs et les jeunes oiseaux ; des études ont cependant permis de montrer que cette prédation n'exerce aucune influence sur les effectifs des petits passereaux concernés.

Les dangers de la ville

La mortalité de beaucoup d'oiseaux est



Le Merle noir, qui vivait autrefois surtout en forêt, s'est bien adapté à la vie urbaine.

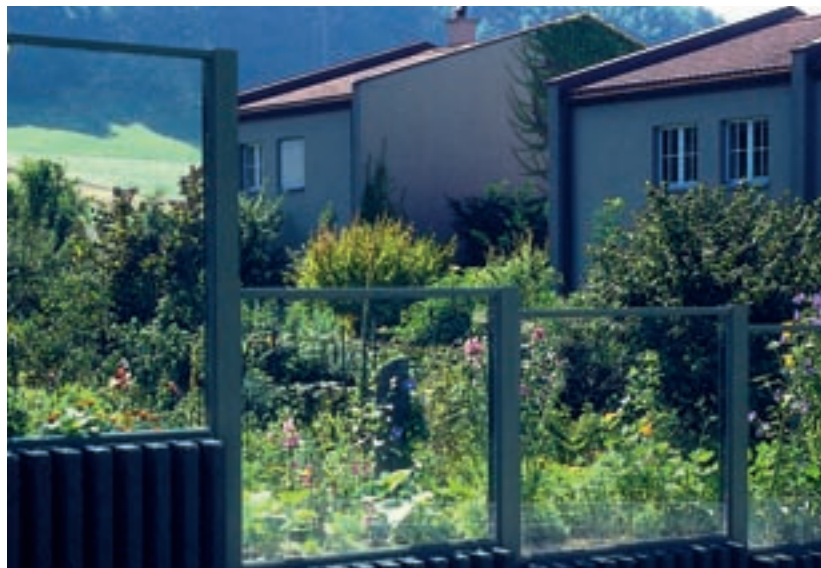


très élevée en ville. Elle est principalement due à l'importante densité de chats, aux installations techniques et aux activités humaines. Les dangers proviennent du trafic mais également des nombreuses surfaces vitrées. A cet égard les collisions surviennent souvent lorsque les oiseaux perçoivent la végétation au travers des vitres ou lorsque celles-ci reflètent l'environnement.

Les agglomérations favorables aux oiseaux

L'avifaune des agglomérations est souvent plus riche aujourd'hui que celle des régions agricoles, quoique de nombreuses espèces aient vu leurs conditions de vie se détériorer en milieu urbain. Les surfaces naguère dépourvues de constructions sont aujourd'hui recouvertes d'immeubles. Les jardins potagers ont été transformés en gazons stériles, encadrés par des buissons exotiques peu propices aux insectes et dépourvus de baies comestibles. Aménager et entretenir nos jardins de manière plus naturelle pourrait sensiblement améliorer les conditions de vie des oiseaux. Planter des buissons indigènes, ne pas fertiliser les gazons et accepter certaines « mauvaises herbes » augmenterait leurs ressources alimentaires. Par ailleurs, buissons épineux, arbres denses et façades végétalisées leur offrent des sites de nidification mieux protégés contre les prédateurs.

Beaucoup d'oiseaux se sont installés dans les agglomérations parce que la présence de constructions leur offre des possibilités de nidification. Le Martinet noir niche



Les jardins diversifiés et proches de l'état naturel offrent un habitat adéquat à de nombreuses espèces. Les parois vitrées bordant la route constituent cependant une source fréquente de collisions mortelles. La présence de bandes verticales sur les vitres permet d'éviter ce type d'accident.

sous les toits ou les tuiles, le Choucas des tours dans les clochers d'églises. Quant au Martinet à ventre blanc, hors de son habitat naturel – les montagnes – niche exclusivement dans des constructions. En cas de rénovations, on lui obstrue souvent toute possibilité d'accès à ses sites potentiels de nidification, et les constructions modernes ne lui offrent plus aucune possibilité de nicher. Si le problème est repéré assez tôt au cours des travaux, il est possible de préserver les possibilités de nidification du martinet sans que s'ensuivent des inconvénients de salissures de façades ou de colonisation par le pigeon.

On peut donc améliorer les conditions de vie des oiseaux vivant dans les agglomérations, même si une très faible proportion d'espèces rencontrées dans ce milieu est menacée. Les professionnels concernés sont principalement les architectes, maîtres d'œuvres et jardiniers. Lorsque de nouvelles surfaces sont aménagées, c'est surtout le rôle des responsables de l'aménagement du territoire d'éviter la déstructuration du paysage et de veiller à ne pas étendre les surfaces constructibles sur des zones proches de l'état naturel.



Les nichoirs destinés au Martinet noir aident à préserver les sites de nidification. Ils sont fixés contre la façade ou intégrés dans la construction.



La Pie bavarde niche de plus en plus souvent dans les agglomérations.



Lacs et cours d'eau – ceinturés et surexploités

Les plans d'eau, les rivières et les zones humides constituent des habitats riches et diversifiés. En Suisse, il n'existe presque plus de lacs et cours d'eau naturels. Bien que la qualité de l'eau se soit nettement améliorée, les rives naturelles et calmes restent rares.

Le Petit Gravelot : espèce aujourd'hui typique des gravières et non plus des rivières.



Les eaux de surface abondent en Suisse. La superficie des 70 lacs naturels couvre 3% du territoire. Entre le 19^e et la première moitié du 20^e siècle, la plupart des rivières ont été canalisées, le niveau des lacs abaissé et les marécages drainés afin de gagner des terres cultivables ou constructibles et aussi pour éviter les inondations. Moins de la moitié des rives de nos lacs sont encore à l'état naturel ou dépourvues de constructions. Lorsqu'ils sont restés intacts, les abords des cours d'eau et des lacs sont soumis à la pression croissante des activités de loisirs. Les oiseaux nicheurs ainsi dérangés voient diminuer le succès de leur reproduction ou cessent tout bonnement de se reproduire. Ces problèmes touchent aussi de plus en plus souvent les hivernants, puisque la saison des loisirs s'étend toujours plus tard dans l'hiver.

Les zones humides ont été altérées, et pas uniquement aux abords des eaux de surface. Les marais et les prairies humides ont été drainés, les étangs comblés. A cet égard, plus de 90% des zones humides ont disparu depuis le 19^e siècle, et avec elles l'habitat de beaucoup d'oiseaux nicheurs.



Actuellement, les zones humides, les lacs et les cours d'eau sont les habitats les mieux protégés par la législation. Plusieurs lois et ordonnances définissent cette protection, et il ne s'agit pas uniquement de textes entrant dans le cadre de la législation sur la protection de la nature : certains passages des lois sur l'aménagement du territoire, sur la pêche ou encore sur la navigation visent ce même but. Les zones alluviales, les marais, les sites marécageux et les réserves d'oiseaux d'eau sont protégés par des inventaires fédéraux. Cependant, au niveau cantonal, l'application des ordonnances fédérales n'avance souvent que lentement. C'est ainsi que le Chevalier guignette n'a connu aucune amélioration de son habitat malgré la protection des zones alluviales. Les oiseaux nicheurs des zones humides, fortement menacés, n'auront une chance de survie que si les ordonnances sont rigoureusement appliquées. En ce qui concerne les cours d'eau, c'est le rétablissement de leur dynamique et la garantie de leur tranquillité qui permettront surtout le maintien du Chevalier guignette, du Petit Gravelot ou encore du Martin-pêcheur. Il faut également préserver les rares roselières d'envergure et y éviter toute perturbation. Seules ces conditions donneront une chance de survie à la Rousserolle turdoïde, au Héron pourpré et au Blongios nain. Il en va de même pour le maintien et la revitalisation des surfaces marécageuses étendues, sans lesquelles nous verrons bientôt disparaître le Courlis cendré et la Bécassine des marais.

Un exemple : le Petit Gravelot

Le Petit Gravelot niche sur les surfaces graveleuses ouvertes, que crée régulièrement la divagation naturelle des rivières. Les seules surfaces de ce type encore existantes, comme celles du Rhin ou de la Maggia, sont devenues des lieux de loisirs très fréquentés. Mais par malchance, c'est exactement là où le Petit Gravelot trouve ses sites de reproduction favoris pendant que jouent les enfants et les chiens et que d'autres personnes recherchent un lieu de bronzage idéal. Un pêcheur restant des heures à proximité du nid du Petit Gravelot

peut même, à lui seul, empêcher la couvaison. Cet oiseau a commencé à adopter les gravières comme site de nidification, mais ces dernières ne constituent pour lui qu'un habitat de substitution.

Un autre exemple : le Grèbe huppé

Le Grèbe huppé a fait l'objet d'études de l'influence des activités de loisirs en milieu lacustre. Cette espèce n'est pas directement menacée en soi, mais comme elle est caractéristique de nos lacs, elle est représentative d'autres espèces plus menacées, souffrant encore plus des dérangements. Toute présence aux abords de son nid influence négativement la reproduction du Grèbe huppé : surfeurs ou baigneurs, bateaux de pêche ou de plaisance restant ancrés là pendant des heures. Lorsqu'un homme se rapproche de son nid, cet oiseau le quitte, souvent à l'insu du promeneur mais certes pas à celui des prédateurs d'œufs : il en résulte davantage de couvées perdues en présence de dérangements. Des recherches détaillées ont également permis de démontrer que cet oiseau ne s'habitue que difficilement aux activités alentours. La seule mesure de protection efficace serait une bande de protection le long des rives, se prolongeant sur une partie de la surface d'eau ouverte, afin d'éviter les intrus venant du large.

Le Grèbe huppé – un oiseau caractéristique de nos lacs.



La séparation stricte entre les zones de loisir et les zones naturelles est la meilleure façon de protéger les oiseaux d'eau.



L'aménagement des rives détruit l'interface eau-terre, zone d'une valeur écologique particulièrement élevée.



Dans les zones alluviales, la pression exercée par les activités de détente et de loisir est énorme.



Les oiseaux et la chasse

L'homme d'autrefois, chasseur et cueilleur, utilisait tout ce que lui offrait la nature. Les animaux représentaient une part importante de sa nourriture. A présent, la chasse aux oiseaux ne joue plus ce rôle vital. Mais l'instinct du chasseur demeure et le débat sur la question resurgit régulièrement.

En Suisse, la loi fédérale de 1876 sur la chasse et la protection des oiseaux a introduit une certaine uniformisation de la chasse. La liberté des chasseurs restait toutefois quasiment intacte, puisque seule leur était interdite la chasse des espèces expressément protégées : notamment la Cigogne blanche, le Coucou gris, les passereaux insectivores et les poules du Grand Tétrás et du Tétrás lyre. Une nouvelle loi sur la chasse a été introduite en 1926, révisée en 1962 et remplacée en 1988 par la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Plusieurs éléments ont entraîné le raccourcissement croissant de la liste des oiseaux pouvant être chassés ; on peut citer la prise de conscience de notre responsabilité envers la nature, la dégradation des habitats et la diminution des populations qui en résulte. Ainsi, le nombre d'espèces pouvant être chassées est passé de 70 en 1926 à 25 en 1988. De nombreux cantons ont d'ailleurs étendu



Un chasseur de Tétrás lyre au Tessin.

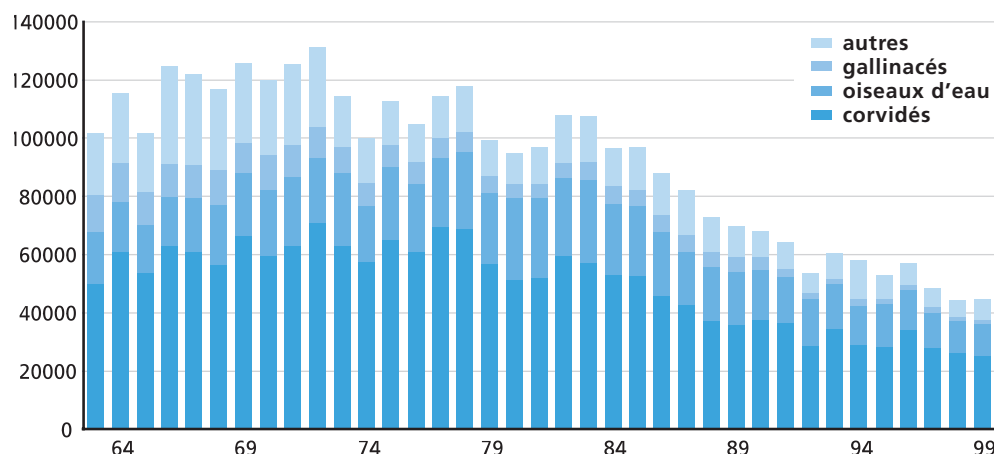
le cadre de la législation fédérale. L'actuelle loi sur la chasse a nettement amélioré la protection des espèces et surtout des habitats, et la responsabilité de son application revient en grande partie aux cantons. Ceux-ci sont entre autres obligés de restreindre les périodes de chasse ou de réduire la liste des espèces pouvant être chassées, si la protection d'espèces localement menacées l'exige.

Même si, dans la plupart des cas, la chasse n'affecte pas les populations d'oiseaux, il existe encore certaines tensions entre les milieux de la chasse et ceux de la pro-



La chasse au Canard colvert est encore très répandue.

Le nombre d'oiseaux tirés a fortement diminué ces dernières années (selon la Statistique fédérale sur la chasse).

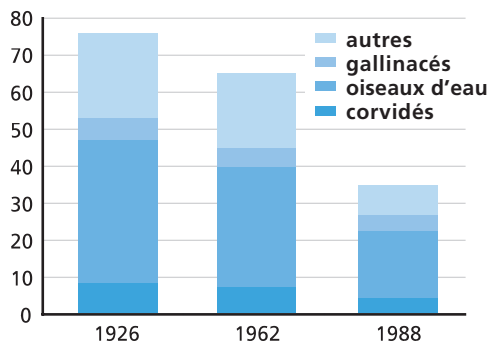




tection de la nature. Elles proviennent avant tout du fait que certaines espèces de la liste rouge sont encore chassées aujourd'hui.

Contrairement aux ongulés, les oiseaux n'occasionnent pas de dégâts du point de vue de l'écologie du paysage. Par ailleurs, la chasse ne peut limiter efficacement les dégâts que les oiseaux peuvent infliger aux cultures, au bétail ou aux effectifs de poissons.

Les corvidés sont les victimes d'environ la moitié des tirs relevés depuis l'introduction de la statistique fédérale sur la chasse. Près de 70000 d'entre eux ont été tirés annuellement durant les années '70. Malgré la diminution massive des espèces d'oiseaux aquatiques que l'on peut chasser, ce type de chasse revêt toujours une grande importance. Bien que la chasse ne soit pas forcément contraire à l'exploitation durable de certaines populations d'oiseaux, celle des espèces aquatiques sur les grands lacs trouble fortement tous les oiseaux en présence. En effet, de nombreuses surfaces d'eau ne peuvent dès lors plus être utilisées de façon optimale pour la recherche de nourriture ou de repos. La création de périmètres exclus de la chasse, comme ceux définis par exemple dans le cadre de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, revêt donc une grande importance.



Chaque révision de la loi fédérale sur la chasse a restreint le nombre d'espèces que l'on peut chasser.

Chasser avec un chien d'arrêt les gallinacés et la Bécasse des bois est une ancienne tradition bien ancrée, surtout en Suisse romande et au Tessin. Aujourd'hui encore, près de 2000 Bécasses des bois migrant par notre pays sont tirées chaque année. Les tirs de Tétras lyres et de Lagopèdes alpins diminuent par contre depuis longtemps, ce qui reflète bien les problèmes de survie engendrés par l'altération de leurs habitats et l'exploitation touristique, toujours plus intense. Le concept de chasse durable doit tenir compte de ce type de situation, et les règlements cynégétiques doivent s'y ajuster, afin que les effectifs puissent être maintenus à long terme.



Les Faisans destinés à la chasse ne sont presque plus lâchés depuis 1990. Cette espèce asiatique, introduite en Suisse pour la chasse, a aujourd'hui quasiment disparu de notre territoire.



Le Gypaète barbu a fait l'objet d'une persécution tenace au 19^e siècle avant d'être éradiqué de l'arc alpin au début du 20^e. La réintroduction de cette espèce dans les Alpes fait l'objet d'un important projet qui a débuté en 1986. Les premières couvées couronnées de succès ont eu lieu en 1997 et l'on peut espérer que cette espèce redeviendra un jour indigène.



Conflits et problèmes liés aux oiseaux

Les conflits liés aux oiseaux apparaissent en principe dès que l'homme les considère comme concurrents. Dans certains cas isolés, des dégâts économiques importants peuvent être constatés. Des espèces introduites par l'homme – de manière volontaire ou involontaire – peuvent provoquer des problèmes de toute autre nature.

Les conflits ne sont pas à exclure lorsque l'homme et les oiseaux se partagent le même milieu de vie. Les oiseaux sont ressentis comme concurrents dès qu'ils utilisent les mêmes ressources que l'homme : par exemple certaines espèces de poissons importants pour les pêcheurs à la ligne. Des problèmes sont également constatés dès que les oiseaux utilisent les installations et constructions réalisées par l'homme, utilisation ressentie par l'homme comme nuisible et qui engendre dans certains cas des dégâts effectifs. C'est ainsi que les pics aménagent parfois des cavités dans l'isolation extérieure de maisons, ce qui engendre des coûts de réparation importants. Les fientes du Pigeon biset domestique peuvent endommager les façades de bâtiments historiques. La forte densité de pigeons est cependant due à l'homme lui-même, puisqu'il les nourrit et entraîne de ce fait une augmentation artificielle des effectifs.

C'est également souvent l'homme qui favorise, dans les régions agricoles, les effec-

tifs importants d'espèces potentiellement problématiques, comme les corvidés et l'Etourneau sansonnet, en leur procurant des conditions de vie favorables. Normalement, les pertes dues aux oiseaux qui picorent dans les champs sont économiquement insignifiantes ; il n'en va pas de même dans les vergers et les vignobles, où les pertes peuvent être importantes. Des mesures de protection, comme les filets, sont dès lors nécessaires ; il faut néanmoins les installer de telle sorte qu'ils ne mettent pas les oiseaux en danger. Le tir des oiseaux n'est pas une solution efficace à long terme : leur grande mobilité leur permet en effet de recoloniser rapidement les sites. Seule une chasse ciblée et massive pourrait réduire les populations de manière efficace, mais cela compromettrait l'objectif de protection des espèces.

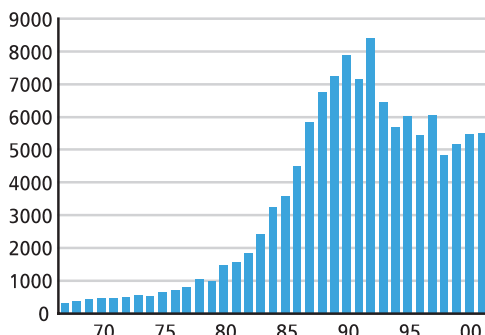
L'Autour des palombes et les poulaillers

L'Autour des palombes est un grand rapace qui s'est spécialisé dans la chasse aux oiseaux. Ceux qu'il chasse sont de la taille d'une grive à celle d'une poule. Comme chasseur de poules, l'Autour a été persécuté sans répit pendant des siècles. Ses effectifs ont ensuite reculé de façon inquiétante avec l'apparition des pesticides. Grâce à l'interdiction de la chasse et de l'utilisation du DDT, ses effectifs se sont rétablis. La perte occasionnelle d'une poule à cause d'un Autour est économiquement supportable pour l'agriculteur. Le problème a par contre de nouveau resurgi avec l'élevage moderne des poules en liberté. L'Autour inflige parfois des pertes importantes à ce type d'élevage, dans lesquels les poules vivent très concentrées sur de petites surfaces : en soi, le rapace ne prélève que relativement peu de poules et les pertes sont principalement dues à la panique générale qui suit son apparition et qui se solde par nombre de volatiles étouffés. Les possibilités de protection des poules sont discutées avec les éleveurs. Elles portent principalement sur l'aménagements d'enclos adaptés, permettant de réduire les pertes.



L'Autour des palombes pose parfois des problèmes pour les éleveurs de volailles.

Le Grand Cormoran est un piscivore dont les effectifs hivernaux ont diminué de manière importante dès 1992. Malgré cela, près de 1000 individus sont encore tirés chaque année.

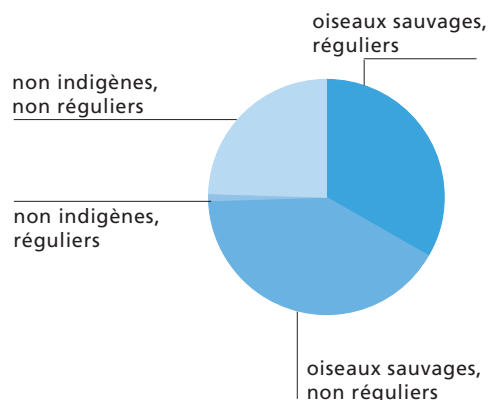




Le Cormoran et les pêcheurs amateurs

Les oiseaux piscivores ont été autrefois pourchassés dans toute l'Europe. C'est pourquoi le Grand Cormoran était un hôte d'hiver très rare. La protection de ses colonies de reproduction et l'augmentation de ses ressources alimentaires, due à l'eutrophisation des eaux, a d'abord entraîné une augmentation de ses effectifs dans les régions de nidification puis une augmentation des hivernants chez nous. Ce sont avant tout les pêcheurs amateurs qui le considèrent comme un concurrent, puisqu'il pêche, entre autres, les espèces qu'ils apprécient. Le facteur économique ne joue aucun rôle majeur. La pêche à la ligne est une activité de loisir, et il ne s'agit donc aucunement d'une question de survie. Un écosystème naturel comprend des prédateurs et l'homme doit s'intégrer dans ce système sans lui nuire. Aucune preuve tangible n'a pu étayer la crainte que le Grand Cormoran pourrait mettre en danger l'Ombre commun, un poisson menacé. Les raisons principales du recul de l'Ombre et d'autres poissons des eaux courantes sont à rechercher dans le mauvais état de nos cours d'eau ; les oiseaux piscivores n'y sont pas impliqués. Aujourd'hui encore, le Cormoran est chassé sans répit dans quelques cantons.

Le Cygne tuberculé n'est pas une espèce indigène. Il fut introduit sur nos lacs pour « enrichir » la faune. Il fait aujourd'hui partie intégrante de l'avifaune suisse.

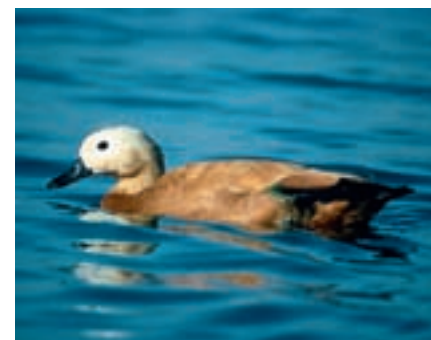


Un quart des 510 espèces d'oiseaux observées jusqu'en l'an 2000 en Suisse n'est pas indigène. Néanmoins, seules 5 d'entre elles nichent régulièrement en Suisse : le Cygne tuberculé, le Tadorne casarca, le Canard mandarin, le Faisan de Colchide et le Pigeon biset domestique.

Les échappés de captivité

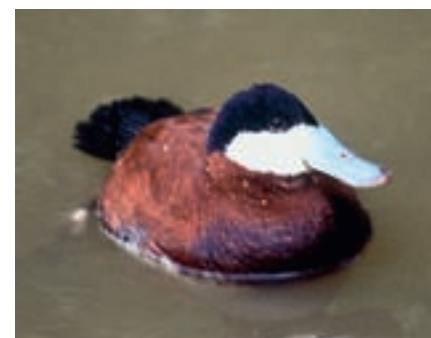
Il est certes peu agréable de voir des plages et des parcs souillés par l'Oie cendrée, la Bernache du Canada ou encore par le Cygne tuberculé, mais c'est l'homme lui-même qui est à l'origine de ce problème. Ces oiseaux sont souvent peu farouches et restent volontiers près de l'homme pour bénéficier de son nourrissage ; par ailleurs, les effectifs présents chez nous proviennent d'individus introduits.

Ce sont souvent des oiseaux d'eau qui s'échappent de captivité ou qui sont relâchés. Ces espèces sont fréquemment tenues en captivité pour leur aspect attrayant, mais elles s'échappent souvent si leurs ailes ne sont pas coupées de manière professionnelle. D'autres espèces s'échappent aussi fréquemment. La liste des oiseaux échappés de captivité et observés en liberté comprend près de 120 espèces, allant du Marabout au Vautour de l'Himalaya. Des espèces non indigènes peuvent poser des problèmes divers. Ainsi, l'Erisma rousse originaire d'Amérique menace l'Erisma à tête blanche, originaire d'Europe, par hybridation. La Perruche à collier, originaire des Indes, pourrait concurrencer les espèces cavernicoles qui peinent déjà à trouver des sites de nidification appropriés. Les problèmes potentiels provenant des espèces non-indigènes sont souvent peu prévisibles. Dès qu'une espèce étrangère s'est établie, il est très difficile de mettre en œuvre des mesures à son encontre. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux prendre toutes les dispositions possibles pour éviter ce type de colonisation.



Le Tadorne casarca est en train de s'établir en Suisse en tant qu'oiseau nicheur. Les observations sont en forte hausse.

L'Erisma rousse est devenue un problème au niveau européen. En Suisse, on ne l'observe cependant que rarement.





La situation de l'avifaune en Suisse – un bilan

La situation de l'avifaune suisse comprend de multiples facettes. C'est en particulier dans le paysage agricole et dans les zones humides que de nombreuses espèces sont menacées. Le besoin d'agir s'impose néanmoins dans tous les habitats.

Selon la nouvelle liste rouge, 77 espèces ou 40% de tous les oiseaux nicheurs de Suisse sont menacées ou ont déjà disparu. 24 autres espèces sont potentiellement menacées. 6 espèces d'oiseaux nicheurs font partie de la catégorie des espèces éteintes en Suisse, 9 autres sont menacées d'extinction. Elles ont disparu parce que leur habitat a été détruit. En contrepartie, on compte 12 espèces qui se sont établies au 20^e siècle en Suisse comme oiseaux nicheurs. Mais seules 2 d'entre elles, la Tourterelle turque et la Grive litorne, sont largement répandues. Les autres restent rares et ne compensent pas la perte des espèces disparues. Si l'on tient compte non seulement du nombre d'espèces mais également de leurs effectifs, il en résulte un bilan clairement négatif. Les effectifs de nombreuses espèces exigeantes ont fortement chuté. Malgré une législation progressiste,

aucune inversion de tendance n'est perceptible. Les aires de distribution de nombreuses espèces ont fortement diminué, comme par exemple chez le Tarier des prés et le Pipit des arbres, tous deux disparus du Plateau.

Seules quelques espèces enregistrent des hausses considérables. Ce sont d'une part des espèces peu exigeantes, qui s'adaptent facilement aux conditions environnantes, et d'autre part des espèces nichant depuis peu en Suisse. L'évolution très positive des populations de rapaces est réjouissante. Ces espèces ont pu se rétablir grâce aux mesures de protection, après de fortes chutes qui se sont poursuivies jusqu'au milieu du 20^e siècle.

La liste rouge – une identification précise des problèmes

On trouve des espèces menacées dans tous les types d'habitat ; elles sont cependant particulièrement nombreuses dans le paysage agricole et les zones humides. On constate que 68% des espèces typiques des zones humides et 50% de celles du paysage agricole figurent sur la liste rouge ; 8% des espèces du premier type d'habitat et



20% du second sont considérées comme potentiellement menacées. La plupart des zones humides ont été détruites au 19^e et dans la première partie du 20^e siècle. C'est principalement au cours des 50 dernières années que le paysage agricole a connu ses bouleversements.

Responsabilité à l'égard des espèces non menacées

Peu d'espèces typiquement forestières ou alpines figurent sur la liste rouge. Mais c'est justement pour ces habitats que la Suisse porte une responsabilité importante au niveau international ; elle doit donc y porter une attention accrue. Entre 20 et 30% des effectifs européens de la Niverolle alpine, de l'Accenteur alpin et du Pipit spioncelle nichent en Suisse. La Suisse porte également une responsabilité internationale à l'égard de certains hivernants : plus de 20% de la population de la Nette rousse, du Fuligule morillon et du Grèbe huppé hivernent en Suisse.

Zones humides, lacs et cours d'eau – disparition des milieux vitaux

Les effectifs hivernaux de nombreux oiseaux d'eau ont augmenté, grâce à l'amélioration de la qualité des eaux mais également grâce à la création de réserves interdisant leur chasse. La situation s'avère par contre dramatique pour les oiseaux nicheurs : deux tiers des espèces typiques des zones humides font partie de la liste rouge. La situation la plus difficile est rencontrée par les espèces nichant sur les prairies humides ou sur les sites pionniers proches des cours d'eau. La disparition des habitats à grande échelle, ainsi que l'aménagement des cours d'eaux sont les raisons principales du fort recul de ces espèces, ce qui s'avère, certes, paradoxal dans le « château d'eau » de l'Europe. La protection des surfaces restantes et l'élargissement des zones humides sont des dispositions essentielles à la conservation des oiseaux nicheurs. Sans mesures de valorisation portant sur des surfaces importantes, il ne sera guère possible de garder en Suisse des espèces comme le Courlis cendré. Les prairies humides et les zones riveraines

des lacs et cours d'eau sont en outre soumises à de fortes pressions dues aux activités de loisirs. On ne peut pas remédier à ces influences négatives sur l'avifaune sans séparer clairement l'exploitation des sites par le biais de l'aménagement du territoire. Certaines régions particulièrement sensibles exigent impérativement des zones de protection, dont l'accès par l'homme devra être clairement réglementé, voire interdit.

Le paysage agricole – la revalorisation est nécessaire et réalisable

Le paysage agricole a été créé par l'homme et il caractérise aujourd'hui le territoire suisse. La diversité potentielle de ce paysage reste toujours importante, bien qu'elle ait nettement diminué depuis le milieu du 20^e siècle en raison de l'intensification de l'agriculture. De nombreuses espèces ont été contraintes de trouver des habitats de substitution. Plusieurs espèces typiques des paysages ouverts, comme l'Alouette des champs, le Rougequeue à front blanc et le Tarier des prés, étaient autrefois largement répandues et fréquentes, et considérées comme relativement peu exigeantes. Leur recul montre clairement que pour de nombreuses espèces, la situation est devenue très difficile dans le paysage déstructuré.

Les haies accompagnées d'ourlets herbeux et d'autres surfaces de compensation écologique augmentent la qualité du milieu dans le paysage agricole.





Le monitoring et la recherche sont des conditions incontournables pour la conservation de la nature et le suivi des mesures entreprises.

Les possibilités de revalorisation du paysage agricole pour l'avifaune sont bien connues. Plusieurs projets engagés par la Station ornithologique suisse ont clairement démontré que les espèces typiques du paysage ouvert peuvent être aidées. La nouvelle loi sur l'agriculture demande une exploitation écologique des surfaces agricoles. Afin de pouvoir répondre à cette exigence et permettre aux espèces menacées du paysage agricole de se rétablir, les mesures d'extensification doivent être prises à large échelle et issues d'une collaboration entre protection de la nature et agriculture ; il est également important de réaliser ces mesures de façon efficace, tant du point de vue de la quantité que de la qualité. La nouvelle ordonnance sur la qualité écologique constitue un premier pas dans ce sens.

La forêt – la surface seule ne suffit pas

30% du territoire suisse est occupé par la forêt, et la tendance est à la hausse. Il n'est donc pas étonnant que cette surface importante abrite des effectifs considérables d'oiseaux, même à l'échelon international. En ce qui concerne la protection de la surface forestière globale, la législation suisse a longtemps été précurseur. La surface seule ne suffit néanmoins pas. Plusieurs espèces forestières sont même me-

En décembre 1999, l'ouragan Lothar a créé des conditions favorables au développement de forêts plus naturelles.



menacées : 7 espèces sont inscrites sur la liste rouge, 6 autres sont potentiellement menacées. Il s'agit d'espèces exigeantes, qui ne se contentent pas des forêts d'exploitation monotones et sombres du Plateau. Ce qui souligne à quel point il est important d'encourager les forêts richement structurées, avec de vieux arbres, du bois mort sur pied, des clairières et un sous-bois bien développé ; il en va de même pour le maintien des forêts alluviales proche de l'état naturel. Il faut également maintenir et favoriser des lisières étagées. Dans les régions alpines, il faut garantir de grandes surfaces forestières non perturbées par le tourisme, en renonçant à l'aménagement de nouvelles dessertes.

Les habitats alpins – une responsabilité particulière de la Suisse

La Suisse, en tant que pays alpin, a une responsabilité particulière à l'égard des espèces alpines. Ce sont avant tout les régions de haute montagne qui ont été peu influencées par l'homme jusqu'à présent. On constate effectivement que la plupart des espèces alpines ne sont pas menacées dans l'immédiat. La persécution du Gypaète barbu et de l'Aigle royal a cessé, après avoir provoqué la disparition du premier et le fort recul du second. Les effectifs de l'Aigle royal se sont rétablis et l'on peut espérer que le Gypaète barbu colonisera à nouveau nos montagnes. Aujourd'hui c'est surtout l'exploitation touristique des Alpes qui présente une menace. Des régions jusque là inaccessibles s'ouvrent à présent et ce phénomène menace de bouleverser cet habitat sensible. Plusieurs espèces perdront de surcroît une partie de leur habitat en raison du réchauffement climatique. Il s'agit donc de sauver les quelques régions proches de l'état naturel.

Les agglomérations ne remplacent pas la perte d'autres habitats

En Suisse, on ne rencontre que peu d'espèces caractéristiques des agglomérations, et elles ne sont généralement pas menacées. La surface construite en Suisse a considérablement augmenté ces dernières décennies ; c'est pour cela que l'on trouve ac-



tuellement dans les agglomérations bon nombre d'espèces aux forts effectifs. La diversité de l'avifaune dans les agglomérations permet aux habitants d'avoir un contact direct avec la nature. Même si les oiseaux des agglomérations ne sont pas directement menacés, il est possible d'améliorer leur condition de vie par des mesures appropriées : diminution de la mortalité due aux surfaces vitrées et au trafic, aménagement naturel et entretien approprié des parcs et des jardins, maintien de surfaces exploitées de manière extensive, pose de nichoirs. Ce dernier aspect est particulièrement important pour les oiseaux qui nichent dans les bâtiments comme les Choucas et les Martinets.

La recherche – un outil indispensable

Les projets de monitoring et de recherche permettent d'obtenir une image claire et actuelle de la situation des oiseaux en Suisse. Ils nous fournissent par ailleurs les connaissances qui nous permettront d'améliorer les conditions de vie de nos oiseaux. Ils permettent également d'analyser et d'évaluer les mesures de valorisation mises en place, à la manière d'un contrôle de qualité. Mais les ressources financières nécessaires au contrôle de la biodiversité et à la recherche sur la faune et la flore indigènes sont insuffisantes. Beaucoup de recherches ne peuvent être réalisées que grâce à l'engagement privé. Le soutien financier de l'état doit absolument augmenter afin que les données et connaissances nécessaires soient disponibles à temps.

L'engagement à l'étranger – une nécessité

Le présent rapport se concentre principalement sur la situation de l'avifaune en Suisse. Dans les pays de transit ou d'hivernage se posent en partie les mêmes problèmes que chez nous. L'altération des paysages dans la région méditerranéenne et en Afrique est aussi dramatique que chez nous. L'influence de ces changements sur les oiseaux migrateurs est encore mal connue. Ce fait ne doit cependant pas nous empêcher d'intervenir chez nous. Collaborer au niveau international s'avère également nécessaire, tant dans le domai-

ne de la recherche que dans celui de la protection de la nature et du développement durable.

Bases légales – leur application concrète est urgente

Le cadre légal définit aujourd'hui aussi bien les objectifs que les mesures à prendre. Le Conseil Fédéral a clairement défini ses objectifs avec la conception « Paysage suisse »: « garantir l'existence de biotopes permettant le maintien de toute la diversité de la faune et de la flore indigènes, valoriser et reconstituer des réseaux de biotopes ». Il est entre autres stipulé clairement que l'influence de l'homme sur la nature et le paysage doit être telle que le nombre des espèces de la liste rouge diminue chaque année de 1%.

Hélas, la mise en œuvre d'un tel programme reste souvent rudimentaire. La valorisation des habitats et l'aide ciblée aux espèces menacées demandent des actions concrètes et une collaboration étroite entre les différents milieux intéressés. Ces conditions sont incontournables si nous voulons voir un jour la Suisse remplir ses obligations à l'égard des conventions internationales. Elles sont tout aussi primordiales pour que le prochain bilan de l'avifaune en Suisse s'améliore.

En Afrique, les quartiers d'hivers de nos oiseaux migrateurs changent eux aussi : exploitation et surexploitation par l'homme y sont de plus en plus fréquentes.



Les données statistiques sont claires : les surfaces construites (habitations et routes) ont augmenté de 13% entre 1979/85 et 1992/97 – ceci principalement en défaveur des surfaces agricoles.





Liste des oiseaux nicheurs de Suisse

Nom français	Nom scientifique	Statut nicheur	Statut général	Liste rouge	Nom français	Nom scientifique	Statut nicheur	Statut général	Liste rouge
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	●	●	LC	Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	○	○	EN
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	●	●	LC	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	○	●	CR
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	●	●	VU	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	●	●	LC
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	●	●	EN	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	●	●	LC
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	○	●	EN	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	●	●	VU
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	●	●	LC	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	✚	●	*
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	✚	●	CR	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	●	●	EN
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	●	●	VU	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	○	●	CR
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	●	●	**	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	●	●	VU
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	●	●	**	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	●	●	CR
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	●	●	**	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	✚	●	RE
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	✚	●	*	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	●	●	EN
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	●	●	**	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	○	●	VU
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	●	●	EN	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	●	●	EN
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	○	●	VU	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	●	●	EN
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	●	●	LC	Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	●	●	NT
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	✚	●	*	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	●	●	NT
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	○	●	EN	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	●	●	**
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	○	●	VU	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	●	●	LC
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	●	●	EN	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	●	●	LC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	●	●	VU	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	●	●	LC
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	✚	●	*	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	●	●	LC
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	●	●	NT	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	●	●	NT
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	○	●	VU	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	●	●	NT
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	○	●	VU	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	●	●	CR
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	○	●	VU	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	●	●	VU
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	●	●	VU	Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	●	●	NT
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	●	●	NT	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	●	●	CR
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	●	●	LC	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	●	●	LC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	●	●	LC	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	●	●	VU
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	✚	●	RE	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	✚	●	*
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	○	●	VU	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	●	●	LC
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	✚	●	*	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	●	●	EN
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	○	●	VU	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	●	●	LC
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	●	●	LC	Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	●	●	VU
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	●	●	LC	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	●	●	NT
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	●	●	LC	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	●	●	VU
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	●	●	VU	Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	●	●	EN
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	✚	●	RE	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	●	●	EN
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	●	●	NT	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	●	●	VU
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	●	●	NT	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	●	●	VU
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	●	●	VU	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	●	●	LC
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	●	●	VU	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	●	●	LC
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	●	●	LC	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	●	●	LC
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	●	●	NT	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	●	●	VU
Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	●	●	EN	Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>	✚	✚	*
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	●	●	NT	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	●	●	LC
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	✚	◀	RE	Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>	●	●	LC
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	●	●	CR	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	✚	●	*
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	●	●	LC	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	✚	○	RE
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	●	●	**	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	●	●	VU
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	●	●	LC	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	●	●	NT
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	●	●	VU	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	●	●	NT
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	○	●	VU	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	●	●	LC

* = nicheur exceptionnel, pas classifié pour la liste rouge

** = espèces non-indigènes

● = espèce régulière

○ = espèce irrégulière

✚ = espèce accidentelle

✚ = espèce nicheuse disparue

◀ = espèce constatée au moins une fois, mais plus depuis 1950



Nom français	Nom scientifique	Statut nicheur	Statut général	Liste rouge	Nom français	Nom scientifique	Statut nicheur	Statut général	Liste rouge
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	●	●	LC	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	●	●	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	●	●	LC	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	●	●	VU
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	○	●	EN	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	●	●	LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	●	●	LC	Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	●	●	VU
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	●	●	NT	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	●	●	LC
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	●	●	LC	Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	●	●	LC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	●	●	VU	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	●	●	LC
Bergeronnette citrine	<i>Motacilla citreola</i>	☞	☞	*	Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	●	●	LC
Bergeronnette d. ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	●	●	LC	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	●	●	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	●	●	LC	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	●	●	LC
Cinque plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	●	●	LC	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	●	●	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	●	●	LC	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	●	●	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	●	●	LC	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	●	●	LC
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	●	●	LC	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	●	●	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	●	●	LC	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	●	●	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	●	●	NT	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	○	●	VU
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	●	●	VU	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	●	●	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	●	●	LC	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	●	●	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	●	●	NT	Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	☞	○	RE
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	●	●	NT	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	☞	●	CR
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	●	●	NT	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	●	●	CR
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	●	●	LC	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	●	●	LC
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	●	●	VU	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	●	●	LC
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	●	●	EN	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	●	●	LC
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	●	●	LC	Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	●	●	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	●	●	LC	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	●	●	EN
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	●	●	LC	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	●	●	VU
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	●	●	LC	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	●	●	NT
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	●	●	LC	Cornille noire (mantelée)	<i>Corvus corone</i>	●	●	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	○	●	VU	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	●	●	LC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	☞	○	*	Etourneau sansonnet	<i>Stumus vulgaris</i>	●	●	LC
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	●	●	VU	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	●	●	LC
Locustelle luscinioïde	<i>Locustella luscinioïdes</i>	●	●	NT	Moineau cisalpin	<i>Passer hispaniolensis italiae</i>	●	●	LC
Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	☞	○	*	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	●	●	LC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	☞	●	*	Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	●	●	LC
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	●	●	LC	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	●	●	LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	●	●	LC	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	●	●	LC
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	●	●	VU	Venturou montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	●	●	LC
Hypolaïs ictérine	<i>Hippolaïs icterina</i>	●	●	VU	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	●	●	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	●	●	NT	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	●	●	LC
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	☞	☞	*	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	●	●	LC
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	☞	●	*	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	●	●	LC
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	○	○	EN	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	●	●	LC
Fauvette épervière	<i>Sylvia nisoria</i>	●	●	VU	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	●	●	LC
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	●	●	LC	Roselin cramoiisi	<i>Carpodacus erythrinus</i>	●	●	VU
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	●	●	VU	Bouvreuril pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	●	●	LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	●	●	LC	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	●	●	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	●	●	LC	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	●	●	LC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	●	●	LC	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	●	●	VU
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	●	●	NT	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	●	●	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	●	●	LC	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	●	●	VU
Pouillot fittis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	●	●	NT	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	●	●	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	●	●	LC	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	●	●	VU
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	●	●	LC					

RE = éteint en Suisse
 CR = au bord de l'extinction
 EN = en danger

VU = vulnérable
 NT = potentiellement menacé
 LC = non menacé

Annexe : les données de base



L'évolution de l'avifaune en Suisse constitue la base scientifique du volume 1. Le volume annexe documente en détail l'évolution des effectifs des différentes espèces d'oiseaux présents en Suisse. Les tendances évolutives des oiseaux nicheurs, les résultats des recensements des oiseaux d'eau hivernants et l'apparition des espèces rares sont présentés par plus de 600 graphiques et 100 tableaux, commentés par des textes succincts.

Le volume annexe comprend également la description des différents projets de monitoring de la Station ornithologique suisse ainsi qu'une bibliographie exhaustive. Il a été rédigé en allemand et français.

Prix : Fr. 48.-

L'ouvrage est aussi disponible sur CD-ROM (pour Windows/Mac) : Fr. 15.-

Schmid, H. et al. (2001): Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Avifauna Report Sempach 1, Annex. 444 p.

Fig. 10. Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Graphique montrant l'évolution des effectifs de différentes espèces d'oiseaux de 1980 à 2000.

Tableau 1. Liste d'espèces d'oiseaux avec des indicateurs de leur statut ou de leur abondance.

Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Extrait de texte décrivant les méthodes de suivi de la population aviaire.

Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Extrait de texte décrivant les méthodes de suivi de la population aviaire.

Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Extrait de texte décrivant les méthodes de suivi de la population aviaire.

Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz / L'évolution de l'avifaune en Suisse. Extrait de texte décrivant les méthodes de suivi de la population aviaire.

Ces ouvrages peuvent être commandés auprès de la Station ornithologique suisse, CH-6204 Sempach : Tél. 041 462 97 00, Fax 041 462 97 10, e-mail info@vogelwarte.ch

Pour en savoir plus



L'*Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse* montre la distribution et les changements de la répartition de tous les oiseaux nicheurs de Suisse. 480 cartes de distribution, 300 diagrammes altitudinaux. Prix : Fr. 98.- ; allemand/français avec résumés italien/anglais.

Schmid, H. et al. (1998): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein 1993–1996. Station ornithologique suisse. Sempach. 574 p.



L'*Avifaune de Suisse* présente un aperçu essentiel de toutes les espèces d'oiseaux de Suisse. 124 graphiques. Prix : Fr. 25.-- ; existe également en version allemande.

Winkler, R. (1999): Avifaune de Suisse. Nos Oiseaux, Supplément 3. Société suisse des organisations d'ornithologie scientifique. 254 p.



La *Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse* officielle a été adaptée selon les critères de l'UICN. Elle paraîtra en automne 2001 et peut être obtenue gratuitement auprès de l'OFEFP (en allemand, français et italien).

Keller, V. et al. (2001): Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse. Edit. OFEFP, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach. Série Environnement pratique.



Liste des auteurs de photos

Par pages, de haut en bas (resp. de droite à gauche)

- 10 V. Keller
- 11 M. Rogl
- 12 H. Schmid
- 16 A. Limbrunner, G. Holzer, L. & D. Boucný
- 17 U. Niggli, B. Lugrin
- 18 M. Kestenholz, Oekovision GmbH
- 19 W. Pawlowski, B. Renevey, H. Schmid
- 20 R. Gross, C. Morerod
- 21 W. Pawlowski, J. Gilliéron, M. Jenny
- 22 J.-M. Fivat
- 23 P. Vonwil, V. Keller, L. Maumary
- 24 V. Keller
- 25 N. Zbinden, J.-M. Fivat, N. Zbinden, V. Keller
- 27 J.-P. Luthy, P. Emery, A. Cereda, U. Bringolf
- 28 F. Weber, M. Essler, R. Aeschlimann, L. & D. Boucný
- 29 P. Buchner, G. Moosrainer, C. Meier-Zwicky, E. Heim
- 30 B. Renevey, E. Barbelette, J.-P. Luthy, A. Saunier
- 31 C. Morerod, C. Morerod, K. Weber, P. Keusch
- 32 A. Mauxion, A. Saunier, P. Mosimann
- 33 A. Saunier, V. Keller, H. Hug, U. Niggli
- 34 C. Meier-Zwicky
- 35 C. Morerod, H. Hug, N. Zbinden
- 36 E. Heim, R. Arlettaz
- 37 H. Schmid
- 38 V. Keller
- 39 V. Keller
- 40 B. Lugrin, B. Walser
- 41 Photos tirées de : Karl Martin Tanner, 1999: Augen-Blicke. Bilder zum Landschaftswandel im Baselbiet: Sammlung Kopp/Eidgenössisches Archiv für Denkmalpflege, Bern; Felix Gysin/Mikrofilmstelle des Kantons Basel-Landschaft, Liestal.
- 42 V. Keller, R. & S. Nussbaumer
- 43 J.-D. Houriet, J.-P. Luthy, M. Jenny
- 44 N. Zbinden, R.-P. Bille
- 45 U. Niggli, M. Kestenholz, C. Marti
- 46 M. Jenny, V. Keller
- 47 L. Heer, C. Morerod, N. Zbinden
- 48 H. Schmid, R. Gross
- 49 N. Zbinden, H. Schmid, K. Weber
- 50 V. Keller, E. Barbelette
- 51 V. Keller
- 52 M. Barelli, M. Kestenholz
- 53 E. Heim, R. Arlettaz
- 54 K. Weber, E. Barbelette
- 55 M. Kestenholz, V. Keller, V. Keller
- 56 E. Dragesco
- 57 M. Jenny
- 58 M. Kestenholz, N. Zbinden
- 59 N. Zbinden, V. Keller